

focus Infos

Bimensuel Togolais d'Informations
www.focusinfos.net



N°210 | du 12 Septembre au 26 Septembre 2018

Vous avez besoin
d'un chauffeur ?

Choisissez



APPELEZ

22 27 07 77 / 22 35 77 66

Courriel: contact@focusyakou.com

DOSSIER SPÉCIAL CHINE

PP. 5-8



* Bonjour la CHINE !

POLITIQUE P.2

Législatives du 20 décembre

Des experts
électoraux
pour
crédibiliser
le processus



BAC II 2018 P.11

Le Togo enregistre
le meilleur taux
de réussite
de la zone UEMOA

SANTE P.13

Red bull, XXL, KO Energie,
Vody, Rush.... Attention
à votre santé

SPORT P.14

Les excès
de pouvoir
de Kelani
Bayor



ASSURAUTO+

Avec ASSURAUTO+ , nous prenons le relais en cas de sinistre.



Siège Social: 10, Av. Sylvanus Olympio / B.P. 1349 Lomé - TOGO Tel:(228) 22 22 93 64 / 65
Fax: (228) 22 21 73 59 E-mail:togo@sahamassurance.com

Qui dit mieux!!!

Editorial

Infos N°210 | du 12 Septembre au 26 Septembre 2018

Kokouvi Ekpé AGBOH AHOUELETE

La guerre des religions n'aura pas lieu

Depuis plusieurs semaines, un phénomène inquiétant et dangereux s'installe dans notre pays. De lugubres individus, mus par une injustifiable pulsion, s'attaquent aux lieux de culte. Après des mosquées qui ont reçu leur visite en différents endroits de la capitale, ce fut le tour, la semaine dernière, d'une église baptiste d'être vandalisée. A ce jour, les auteurs de ces actes abjects de profanation et de provocation, n'ont toujours pas été identifiés et leur motivation non établie, puisqu'aucune revendication n'a été officiellement publiée.

Alors que les pouvoirs publics continuent à mettre en garde les initiateurs de ces attaques ainsi que leurs éventuels complices, ils assurent que l'enquête suit son cours. De fait, il est important de rappeler que l'aboutissement de ces investigations doit être une priorité absolue, et la sévère sanction des auteurs une obligation incontournable. Dans un contexte international et sous régionale trouble, où la croyance est prétexte pour un certain nombre de groupes pour semer violences et terreur, notre pays peut se targuer de la coexistence pacifique des religions et d'une pratique de la foi plutôt modérée et tolérante. Il est donc d'un impératif catégorique de continuer à préserver, à entretenir et à renforcer ce climat qui nous met aujourd'hui et pour longtemps, espère-t-on, à l'abri des soubresauts auxquels font face beaucoup de nations.

La prompt réaction des autres confessions religieuses et leur expression de solidarité envers les musulmans aux premières heures des profanations des mosquées, témoigne de cet esprit de tolérance et de dialogue entre les religions, que promet notre pays et que les Togolais ont fait leur. En revanche, les accusations prématurées et non étayées, les spéculations, les déclarations inquisitoires ainsi que les stigmatisations polémiques, ne sont pas de nature à entretenir un climat apaisé, propice à la mise en œuvre d'une enquête diligente réalisée dans la célérité, ni à celle d'une justice sereine mais consciente des enjeux que posent de tels actes. Au contraire, elles ont tendance à créer un contexte de suspicion et de repli, terreau et signe avant-coureur d'une radicalisation. Les leaders d'opinion, tous ceux qui ont une voix qui porte et qui compte, doivent se mobiliser pour ne pas que le pays sombre dans un cercle vicieux. C'est donc avec beaucoup de regret que nous constatons que ces incidents n'ont pas permis une union sacrée de tous les bords politiques, autour d'une déclaration commune ou d'une initiative concertée, pour dire ensemble non à l'infamie, non à la convocation d'instincts grégaires, non à celle de ressorts qui peuvent constituer des sources de division. Il n'est pas trop tard pour que la mobilisation citoyenne et politique se fasse, pour accompagner celle des religieux. Avant justement qu'il ne soit trop tard !

Législatives du 20 décembre :

Des experts électoraux pour crédibiliser le processus

Charles DJADE (Stagiaire)



Vue partielle des participants à la première réunion du Comité de Suivi

Annoncée puis reportée plusieurs fois, la première réunion du comité de suivi de la mise en œuvre de la feuille de route de la Conférence des Chefs d'Etat et de gouvernement de la CEDEAO sur la situation togolaise s'est finalement ouverte à Lomé le lundi 10 septembre et présidée par le président de la Commission, Jean-Claude Brou. Y ont pris part une délégation gouvernementale, des représentants de la majorité présidentielle ainsi que ceux de l'opposition. Au moment où nous mettions sous presse (le 10 septembre), les travaux avaient été suspendus dans la soirée et devaient se poursuivre le lendemain.

Pour cette réunion, l'objectif a été centré sur l'évaluation de la mise en œuvre de la feuille de route publiée le 31 juillet dernier. A l'ouverture des travaux, Jean-Claude Brou a indiqué que « la commission de la CEDEAO mettra tout en œuvre afin d'accompagner les facilitateurs dans la réalisation des actions prévues, notamment les réformes constitutionnelles et l'organisation d'élections consensuelles, équitables et démocratiques d'ici le 20 décembre 2018 telles que recommandées dans la feuille de route issue du communiqué final de la 53e session de la conférence des chefs d'Etat et de gouvernement de la Cédéao. » Il a confié mesurer la forte attente des Togolais à voir la facilitation de la Cédéao ramener la sérénité dans le pays. « Nous savons que les Togolaises et les Togolais de toutes catégories socioprofessionnelles ainsi que la région ouest-africaine

attendent que ces assises permettent de faire avancer l'ensemble des réformes, afin de consolider la démocratie et l'Etat de droit, de permettre l'organisation des élections libres, transparentes et crédibles en vue de maintenir l'harmonie et la cohésion entre les différentes composantes de la société togolaise » a-t-il expliqué. De fait, si au sortir de la rencontre, la coalition des 14 partis politiques attend, selon sa coordinatrice Mme Brigitte Adjamagbo-Johnson une feuille de route plus détaillée, plus concrète qui permettrait aux protagonistes de réaliser des avancées mais également de commencer la mise en œuvre proprement dite, pour le gouvernement il ne saurait s'agir d'un nouveau round de discussions. « Nous ne participerons pas à des tentatives de relance d'un dialogue » a fait savoir Gilbert Bawara.

Les questions qui fâchent

D'abord la Commission électorale nationale indépendante (CENI). Elle constitue un point de discordance entre le gouvernement et la coalition des 14 depuis qu'elle a annoncé la reprise de ses travaux. Si Jean-Pierre Fabre assure avoir soulevé la question de sa reconstitution, il a confié que les représentants de la CEDEAO ont signifié qu'elle trouvera une réponse auprès des deux facilitateurs, Alpha Condé et Nana Akuffo-Addo qui devraient se déplacer dans les prochaines semaines à Lomé. Ensuite la date du 20 décembre. L'opposition la juge irréaliste, tandis que

le gouvernement la considère comme tenable et la Cédéao estime qu'elle n'est pas indicative.

Pas de grandes annonces :

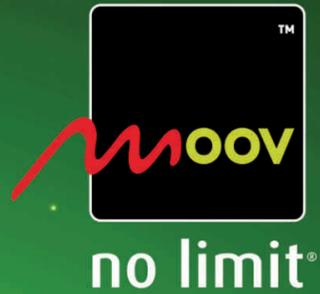
A l'issue des échanges du premier jour, ce que l'on sait est que la Cédéao recrute dans le cadre des élections du 20 décembre, des experts électoraux, des experts en droit constitutionnel, des experts en observation électorale ainsi que des experts en fichier électoral. Selon nos informations, ces experts et juristes recrutés seront déployés dès la semaine prochaine pour appuyer le processus électoral et la mise en œuvre des réformes constitutionnelles. Ce qui contribuera à crédibiliser et à fiabiliser tout le processus électoral déjà en cours. Un appel aux représentants de l'opposition à rejoindre leur place au sein de la CENI sera par ailleurs lancé aux intéressés.

Pendant ce temps dans les couloirs...

Lors de la pause observée juste après l'ouverture de la réunion, une rencontre est intervenue entre les émissaires du comité de suivi et une délégation de la société civile. On pouvait reconnaître parmi elle, le premier porte-parole du Front Togo debout, le Pr Dosseh, qui a remis une proposition de sortie de crise à la représentation locale de la Cédéao qui passe selon lui, par une transition. Une position non partagée par les Chefs d'Etat et de gouvernement de la sous-région qui ne l'ont pas évoquée dans la feuille de route.

Du 02 Août au 15 Sept 2018

SOUSCRIPTION
*550#



maxafrika



moov Conso

Un max de lots à gagner,
Consommez !

www.moov.tg | Service clients : 777 (gratuit) | moovtogoofficiel | epiqnationtogoofficiel

Infos N°210 | du 12 septembre au 26 septembre 2018

De la portée obligatoire de la feuille de route de la CEDEAO

Kokouvi ARANTES

La crise politique togolaise connaît son épilogue. Certes, un épilogue difficile et éprouvé puisqu'il est encore marqué de quelques contestations de la part de l'opposition, mais il existe un consensus symbolique sur le vœu de tous de passer à autre chose.

Toute situation critique qui se chronicise finit toujours par induire fatalement des propensions progressistes. C'est la situation dans laquelle s'est trouvé le Togo entre le 14 avril 2018 et le 31 juillet 2018 où tous n'attendaient que le coup de sifflet de la CEDEAO qui aurait mis un terme à la récréation politique. C'est en effet le 14 avril 2018 que la Conférence des Chefs d'État et de gouvernement de la CEDEAO a instruit les facilitateurs et médiateurs de la crise togolaise de formuler une feuille de route arbitrale pour une sortie de crise au Togo, et le 31 juillet 2018, le document a été rendu public et transmis à tous les acteurs politiques engagés dans la crise. Il fallait cependant que ces différentes attentes tiennent compte de la difficile tâche de la CEDEAO qui a toujours visé une conciliation des positions disparates des acteurs et la sujétion de ces derniers à un code commun de comportements politiques conformes à la pensée et la praxis démocratique, en voie de consolidation dans l'espace communautaire.

Du dialogue à l'arbitrage intégral de la CEDEAO

Le dialogue inter-togolais n'a pas abouti à la synthèse d'une solution négociée et partagée par les deux parties dans une certaine confiance mutuelle. Il a donc logiquement été suspendu au profit d'un arbitrage communautaire dont le mandat courait depuis le 14 avril 2018. Ceci ressemble fort curieusement au cas bissau-guinéen où la Communauté, sous la présidence de l'actuel Chef d'État du Togo, M. Faure GNASSINGBE, a dû opter pour l'action coercitive afin d'obtenir du président José Mario VAZ et de son parti PAIGC le respect des termes de l'accord de Conakry. Mais contrairement à la Guinée-Bissau, au Togo, le dialogue n'a même pas pu se tenir dans un format procédural qui ait permis des échanges directs entre l'Union pour la République, le gouvernement et la C14. Il n'a donc abouti ni à un accord politique entre les parties ni à une transition politique qui aurait permis à certains dirigeants de la C14 de s'adjuger quelque poste ministériel dans l'éventuel nouveau gouvernement. Si l'on s'en tient aux propos de l'ancien ministre Charles Kondji AGBA, reçu au début de ce mois par le journaliste Gilles BOCCO sur les ondes de la New World TV, ce sont principalement la subversion, l'exclusivisme et le radicalisme ayant marqué initialement la démarche et les revendications de la C14 qui ont sapé à la base tout espoir d'un dialogue direct entre les deux protagonistes. C'est aussi ce qui a conduit les facilitateurs ghanéens et

guinéens à opter pour la formule de consultations bilatérales asynchrones. L'institution sous-régionale a donc constaté la déplorable impossibilité d'entente politique entre les deux parties dont le rejet réciproque rendait prohibitives toute médiation et toute conciliation dans un temps raisonnable sur les grandes questions qui fâchaient et sur les revendications extraconstitutionnelles de l'opposition. C'est essentiellement cette condition singulière du cas togolais qui a justifié la suspension de la médiation et le choix de la CEDEAO pour un arbitrage intégral dont les recommandations ont valeur juridique contraignante pour l'ensemble des acteurs.

L'opinion politique nationale face aux recommandations du 31 juillet 2018

La CEDEAO s'est prononcée sur tous les points saillants pour une sortie de crise pacifique. Rien qui soit contraire à la Constitution togolaise : pas d'accord politique sui-generis pouvant faire courir au pays le risque d'interprétations conflictuelles ou chevauchantes avec la Constitution, les ressources normatives togolaises s'étant avérées suffisantes pour la résolution de la crise. Pourtant, quelques jours avant et après la sortie de la feuille de route, plusieurs responsables de la C14 et du FCTD avaient menacé de ne pas respecter les recommandations qui seraient contraires « aux aspirations du peuple ». Si ces contestations s'étaient limitées au verbe, l'on aurait dit qu'il s'agissait juste de sauts d'humeur passagers. Mais au contraire, elles se sont progressivement mues en de véritables débats négationnistes et confusionnistes avec toute une série de décisions politiques frisant le sabotage de tout le processus électoral. Que la C14 veuille ou non l'admettre, la feuille de route de la CEDEAO a ignoré ou rejeté implicitement plusieurs de ses revendications cardinales. D'ailleurs, la teneur du communiqué n°18-028/C14/ED-BKAJ de la Coalition daté du 1er août 2018 reste sans équivoque sur la question. En effet, les responsables de cette Coalition disent observer « plusieurs insuffisances majeures, notamment l'absence de l'évocation d'un gouvernement de transition chargé de conduire les réformes institutionnelles et électorales et de la question sécuritaire », et déplorer « surtout que les Chefs d'État de la CEDEAO n'aient pas jugé opportun d'examiner le cœur du problème togolais, qui est, l'obstination du chef de l'État togolais, Faure GNASSINGBE à se porter candidat pour un quatrième mandat en 2020 ». La Coalition n'a pas non plus manqué de faire remarquer qu'il y aurait

des « imprécisions quant au retour à la Constitution de 1992 dans sa version originelle, à l'organisation et au déroulement d'élections transparentes et crédibles » dans le pays. Il serait irréaliste de ne pas prévoir des réactions tapageuses et hypothétiques venant des responsables de cette coalition et de certains journalistes qui leur sont idéologiquement proches, puisque par le passé, il a fallu très peu pour que se manifeste la folie populiste et démagogique de cette opposition. En effet, depuis quelques jours, ce sentiment d'insatisfaction et de déception mal dissimulé tend à se manifester fougueusement à travers une série de contestations relativement à la valeur juridique contraignante de la feuille de route de la CEDEAO et à la légitimité de la CENI.

De la valeur juridique contraignante de la feuille de route de la CEDEAO

Parmi les affirmations assez curieuses de la C14 ou de l'opposition en général, il en est une qui mérite une mise au point magistrale à l'usage des politiques et de l'opinion publique. Il est en effet dommageable pour notre pays que des présidents de partis politiques, par conséquent des citoyens prétendant à la magistrature suprême, ne soient pas en mesure de cerner la valeur juridique d'une démarche ou d'un acte communautaire. Comment des responsables politiques peuvent-ils arriver à affirmer sur des ondes radiophoniques que les dispositions de la feuille de route de la CEDEAO n'ont aucune valeur juridique contraignante pour les acteurs politiques engagés dans la crise, et qu'elles seraient facultatives ? Au soutien de telles déclarations, certains journalistes ont poussé le comble de l'ironie jusqu'à déclarer que la Constitution togolaise est au-dessus de tout texte communautaire et que l'on ne saurait prendre les dispositions de la feuille de route de la CEDEAO pour « des paroles de l'évangile ». N'est-ce pas une confusion que d'opposer tout en bloc la Constitution togolaise à des actes communautaires sans préciser ni la matière à laquelle ils sont afférents ni le régime de leurs réception et application dans l'État concerné ? Et pourquoi ne pas commencer par caractériser d'abord le statut juridique des décisions arbitrales au niveau de la CEDEAO ? Par ailleurs, comment des recommandations communautaires dans lesquelles le respect de la Constitution est explicitement exigé peuvent-elles elles-mêmes être en contradiction avec la Loi fondamentale du pays ? Eh bien, que l'opinion le sache : les recommandations du 31 juillet 2018 sont comme des décisions d'un arbitrage international qui ne s'est pas imposé aux Togolais contre leur gré, mais que ces derniers eux-mêmes ont sollicité, dont ils ont avalisé la procédure de conduite, et dont le respect scrupuleux est requis par toutes les parties sous peine de



Nana Addo-Akufo et Alpha Condé, les médiateurs de la crise togolaise

graves sanctions. Il semble que cette coalition ainsi que les journalistes qui lui sont proches ratent de nouveau une importante occasion de dire « la vérité » à leurs partisans et militants sur le droit communautaire et sur ses imbrications avec les ordonnancements juridiques nationaux. Bien entendu, le Togo demeure un État souverain, et le droit international prévoit la possibilité pour tout État de contrevenir au respect des accords, des traités ou des décisions arbitrales internationaux. Toutefois, comme dans le cas des accords et traités internationaux, la violation de décisions arbitrales issues de processus d'arbitrage réguliers non contestés par aucun des protagonistes, expose les contrevenants à des sanctions qui vont souvent de l'économique jusqu'au diplomatique en passant par la rétorsion relativement aux accords sur le statut des personnes et des biens (Convention de Vienne sur les Conventions). Sans rentrer dans les détails, d'une part, de l'Acte additionnel A/SA.13/02/2012 de la CEDEAO du 17 février 2012 portant régimes des sanctions à l'encontre des États membres qui n'honorent pas leurs obligations vis-à-vis de la CEDEAO, et, d'autre part, de l'article 45 du Protocole sur la Démocratie et la Bonne Gouvernance du 21 décembre 2001 (A/SP/12/01) que le Togo a ratifié, il est utile de rappeler à l'opinion que le Togo ne peut en aucun se dérober à des sanctions communautaires s'il se résolvait de nouveau à plonger la sous-région dans l'incertitude sécuritaire à travers le refus du respect de la feuille de route du 31 juillet dernier.

Très souvent, la méconnaissance par l'opinion publique des mécanismes de l'intégration régionale et des obligations qui en dérivent pour les États, oriente les acteurs politiques nationaux vers des analyses chimériques et invraisemblables. Les recommandations de la CEDEAO sont conformes au droit communautaire en matière de prévention de conflits, de démocratie et de la bonne gouvernance. Par conséquent, aucun État ni acteur politique ne peut les violer sans subir des sanctions communautaires. Et ce ne sont pas des dignitaires bissau-guinéens tels que Orlando Mendes VIEGAS, Manuel Nascimento, Braïma CAMARA, etc., qui diraient le contraire. En effet, ces personnalités politiques avaient résolu d'entraver l'exécution de l'accord de sortie de crise signé à Conakry en 2016 sous la médiation et la facilitation de la CEDEAO. Ils ont surtout refusé de facto d'obtempérer à la sollicitude explicite et à l'ultimatum des 30 jours formulé par la Conférence des Chefs d'État de la CEDEAO réunis lors du sommet d'Abuja en décembre 2017. Eh bien, malgré que la Guinée-Bissau soit un État souverain, ses citoyens reconnus responsables de ces entraves à l'exécution des recommandations et aux sollicitudes de la CEDEAO ont tous faits objet de sanctions ciblées. Il s'agit en substance de la suspension de toute participation de leur part aux activités de la Communauté, de

l'interdiction de voyager donc du refus systématique de leur donner des visas à eux et aux membres de leurs familles, duel de leurs avoirs financiers et de ceux de leurs familles. Le Comité de suivi composé du Togo, de la Guinée et de la Commission de la CEDEAO n'a eu le moindre scrupule à demander aux partenaires de la CEDEAO, en l'occurrence l'OIF, le système bancaire exerçant dans les États de la Zone franc, etc., l'application immédiate de ces sanctions.

Quid des contestations sur fond des interprétations de la Feuille de route relativement à la CENI ?

Au-delà de la question de la valeur juridique contraignante ou non des dispositions de la feuille de route de la CEDEAO, il y a aussi le problème de la recommandation relative à la CENI. Est-il nécessaire d'organiser tout le tohu-bohu auquel on a assisté sur les médias autour de cette question, alors même qu'il y a un comité de suivi qui peut tout simplement fournir aux protagonistes de la crise la bonne acceptation de cette recommandation ? Tous devraient toute de même reconnaître que nulle part dans le texte CEDEAO, il ne s'est agi de recomposition de la CENI. Considérant que le terme « recomposition » n'est pas fortuit, qu'il est technique, et qu'il implique au moins les deux opérations que sont l'amendement des textes de base qui régulent l'organe à recomposer et la reprise intégrale de la procédure de désignation/nomination des membres sur la base des nouvelles dispositions, comment peut-on faire de confusion quant à la question de la CENI ? Il est clair que la CENI n'est pas à « recomposer ». La CEDEAO a de fait constaté que le principal problème de la CENI est son incomplétude. C'est ainsi qu'elle a demandé que les acteurs qui ne sont pas encore représentés puissent regagner les colonnes de cette institution afin de garantir un bon déroulement au processus électoral. Il va sans dire que si une telle recommandation ne s'édifie pas à la Coalition des 14 partis, celle-ci doit au moins reconnaître que l'exigence de la recomposition n'est qu'une position nouvelle additionnelle qu'elle tient et non une recommandation explicite contenue dans la feuille de route. Dans ce cas, une telle nouvelle exigence devrait avoir le même statut que toutes les autres aspirations de la C14 qui n'ont pas reçu l'approbation de la CEDEAO et dont elle a tout simplement dit avoir pris acte.

Puissent les acteurs politiques et la société civile cesser les contestations systématiques et morbides, et opter pour une normalisation et une pacification de la vie politique afin de redonner une nouvelle bouffée d'air à l'économie nationale qui seule est la condition sine qua non pour la protection des droits sociaux et économiques des populations. Autrement dit, illégalité sur illégalité ne vaut en démocratie !



Récépissé n° 0326 / 18 / 10 / 07 / HAAC du 18 / 10 / 07

Adresse : BP. 431 Lomé

Tél. +228 22 35 77 66 E-mail: focusinfos@yahoo.fr

• Directeur de Publication

Ekpé K. AGBOH AHOUELETE

• Rédaction

Albert AGBEKO : Secrétaire de rédaction

Ayi d'ALMEIDA : Resp. Desk Politique

Ibrahim SEYDOU

• Collaboration

Edem QUIST

Essénam KAGLAN

Wilfried ADEGNIKA

• Distribution

Bernard ADADE

• Maison du journalisme

Casier N°49

• Imprimerie

Imprimerie 1 Rois 17

BP. 8043 Lomé Togo

Tél. +228 90054237

99587773

• Conception

Focus Yakou Sarl

Tél: +228 22 26 01 91

+228 22 19 78 20

Lomé Togo

• Tirage

2500 exemplaires

BONJOUR LA CHINE

Dossier réalisé par notre envoyé spécial à Zhejiang, Jean-Paul AGBOH AHOUELETE

Une importante délégation togolaise conduite par le Chef de l'Etat a séjourné du 01er au 08 septembre dernier en Chine. Au menu de ce road show, la troisième édition du forum de coopération sino-africain, le FOCAC, de retour dans ce pays après celle organisée en décembre 2015 à Johannesburg (Afrique du Sud). Elle a été l'occasion du bilan sur la voie du renforcement du partenariat entre le continent et l'Empire du Milieu et débouché sur un Plan d'actions conjoint entre la Chine et l'Afrique sur la période 2019-2021. En marge de cette rencontre de haut niveau, le Forum d'Affaires Chine-Togo (lire par ailleurs) destiné à attirer les investisseurs chinois a été organisé dans la province de Zhejiang. Objectif affiché de ce déplacement: obtenir une mobilisation des investisseurs publics et privés afin de les associer au Programme National de Développement (PND).

Comme en 2015 à Johannesburg, le FOCAC organisé à Beijing (Pékin) cette année sous le thème « Construire ensemble une communauté de destin sino-africaine encore plus solide pour arriver à une coopération gagnant-gagnant », a été sanctionné par l'annonce d'une série de nouvelles mesures en faveur du continent pour les trois années à venir, dont 60 milliards de dollars (environ 3 600 milliards FCFA) d'investissement.

Outre cette somme supplémentaire consacrée au développement économique des pays africains, le président chinois Xi Jinping a assuré que la Chine annulerait une partie de la dette des pays les moins développés, enclavés ou insulaires sans toutefois préciser lesquels bénéficieraient de cette mesure et selon quel calendrier. L'enveloppe promise comprendra à en croire le numéro 1 chinois, 15 milliards de dollars « d'aide gratuite et de prêts sans intérêt » ainsi que des lignes de crédit de 20 milliards de dollars. Deux fonds, consacrés à la finance du développement et au financement des importations de biens africains, seront également établis, d'un montant cumulé de 15 milliards de dollars.

Coopération diplomatique et commerciale

A l'issue du sommet, deux documents majeurs ont été adoptés. Il s'agit de la Déclaration de Beijing intitulé : « Construire une Communauté de destin Chine-Afrique encore plus solide » et le Plan triennal d'Action de Beijing 2019-2021 qui font la part belle au développement social et couvre huit initiatives phares. Notamment, des soutiens au secteur agricole avec 50 projets structurants y compris dans l'agro-alimentaire et l'envoi de 500 agronomes chinois expérimentés en Afrique pour un transfert de compétences, le développement de liaisons aériennes directes vers l'Afrique, la facilitation du commerce assortie de diverses exemptions pour les pays les moins avancés (PMA), le renforcement des capacités et la formation dans la planification du développement avec la création de 10 ateliers d'innovation en Afrique et 50.000 bourses d'études ou encore 50.000 bourses de stages, un accompagnement dans le secteur de la santé, un soutien au service de la paix et de la sécurité avec la création d'un prochain fonds en faveur de la sécurité, l'aide militaire sans exigence de contrepartie nationale, l'instauration d'un forum Chine Afrique sur la paix et la sécurité, la mise en œuvre de 50 projets en matière d'aide militaire. Le Forum de cette année a par ailleurs

réaffirmé l'attachement et l'appui du partenariat Chine/Afrique à l'Organisation des Nations Unies et lancé un appel à la communauté internationale à œuvrer à l'application de l'Accord de Paris sur le climat. Le sommet a marqué son appréciation sur le dialogue promoteur entre les états africains et les pays émergents regroupés au sein des BRICS (Brésil, Russie, Inde, Chine, Afrique du Sud), dont le dernier rendez-vous s'est tenu au mois de juillet dernier à Johannesburg. Les Etats africains et la Chine ont en outre salué l'ouverture à Beijing d'une Délégation Permanente de l'Union africaine au sein du corps diplomatique accrédité en Chine.

Faure Gnassingbé plaide pour un Mécanisme de suivi

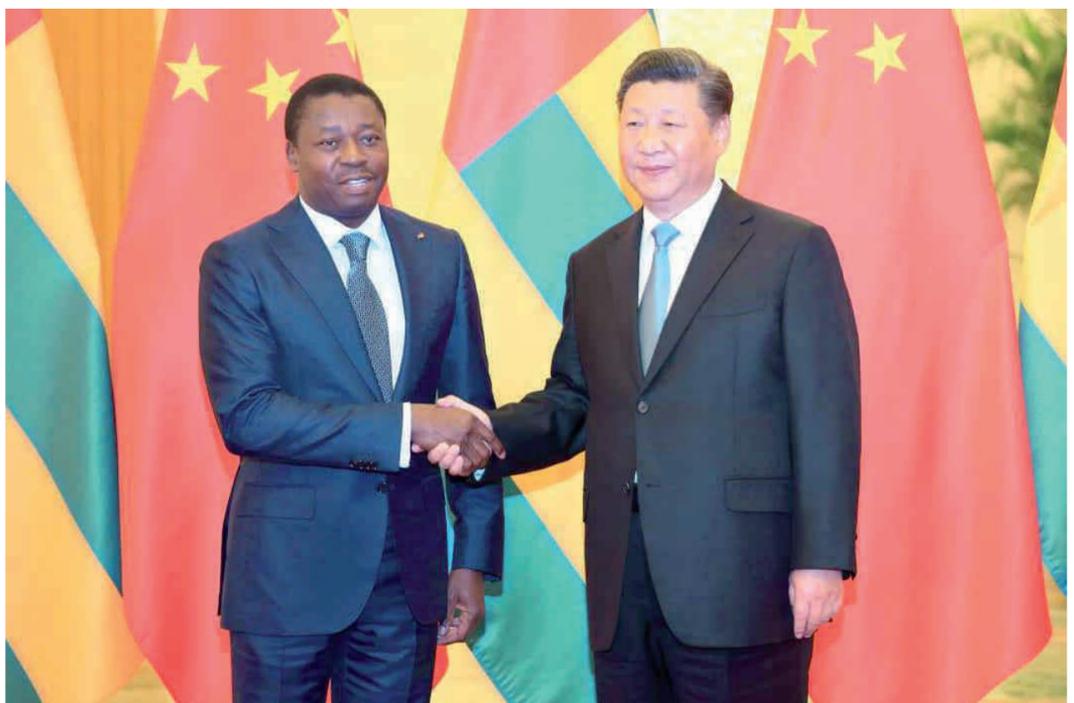
Intervenant à la table ronde des Chefs d'état et de gouvernement en marge du sommet, le président de la République a plaidé pour un mécanisme de suivi des objectifs et des résultats du FOCAC. Il a souhaité que les différents états travaillent à mettre en cohésion les cadres dont ils disposent pour stimuler le développement économique et social sur le continent. Notamment, l'Initiative « Ceinture et route », les Objectifs de Développement des Nations-Unies, l'Agenda 2063 de l'Union africaine ainsi que les stratégies nationales de développement. Et pour cause ! En 2015 à Johannesburg déjà, une série de mesures avaient été annoncées à travers un plan triennal avec la promesse du même montant qu'en 2018 : 60 milliards de dollars d'aide (environ 36.000 milliards de FCFA). Ils se présentaient principalement sous forme de prêts, incluant 5 milliards de prêts à taux zéro et 35 milliards de prêts à taux préférentiels et étaient destinés à financer dix programmes de coopération sur trois ans dans plusieurs domaines notamment de l'agriculture, de l'industrialisation, de la réduction de la pauvreté, de la santé, de la culture, de la sécurité, de la protection de la nature ou encore du développement vert. Aucun mécanisme institutionnel n'existe aujourd'hui pour faire le bilan de la réalisation de cet important engagement, y compris pays par pays, secteur par secteur. Pour Faure Gnassingbé, il s'agit donc de corriger cette faiblesse.

Grande messe

Le rendez-vous triennal pour consacrer la coopération économique entre le géant asiatique et l'Afrique qui a clôt ses travaux le 04 septembre dernier a réuni une cinquantaine de délégations africaines dont une



Le président Xi Jinping et les chefs d'Etat et de gouvernement d'Afrique lors du sommet FOCAC



Poignée de main entre Faure Gnassingbé son homologue chinois Xi Jinping

quarantaine de dirigeants. Il a également vu la participation du Secrétaire Général de l'ONU, Antonio Guterres, de l'Union Africaine (UA) et de 26 organisations africaines et internationales. 27 side events dont la 6e Conférence sino-africaine des chefs

d'entreprise ont été au total organisés. Le point de départ s'est fait sous forme d'un panel de haut niveau entre les dirigeants chinois et africains et les représentants des milieux d'affaires et des bailleurs de fonds. Au cœur des échanges, l'initiative chinoise baptisée

« la Nouvelle route de la soie ». Une coordination a été par ailleurs établie lors du Forum entre cette initiative chinoise, l'Agenda 2030 du développement durable de l'ONU et l'Agenda 2063 de l'Union africaine.

Que représente la Chine en Afrique ?

En deux décennies, la Chine est devenue le premier partenaire commercial du continent. Le volume du commerce entre les deux s'est établi à 170 milliards de dollars en 2017, progressant de 14% par rapport à l'année précédente. Non seulement le commerce sino-africain a été multiplié par 20, mais les investissements directs étrangers progressent encore plus vite, à un rythme annuel de 40%. Derrière ces chiffres, une réalité du terrain qui traduit une forte présence des entreprises chinoises. Elles opèrent dans de nombreux secteurs de l'économie

africaine. Près d'un tiers sont impliqués dans la production, un quart dans les services et environ un cinquième dans le commerce, la construction et l'immobilier. Dans le secteur manufacturier, 12% de la production industrielle de l'Afrique, soit environ 500 milliards de dollars par an, sont déjà gérés par des entreprises chinoises. Dans les infrastructures, la domination des entreprises chinoises est encore plus prononcée et elles revendiquent près de 50% du marché de la construction sur le continent, indique le cabinet américain. Les investissements issus des entreprises privées connaissent donc une croissance rapide et deviennent progressivement une nouvelle force. De fait, le nombre d'entreprises à capitaux chinois en Afrique a dépassé les 10.000 et 80% d'entre elles appartiennent au secteur privé.

6. Dossier Spécial CHINE

Faure Gnassingbé aux investisseurs chinois à Hangzhou : « Venez chez nous »

La ville de Hangzhou dans la province de Zhejiang a été l'une des importantes étapes du séjour de la délégation togolaise en Chine la semaine dernière. Le gouvernement, en partenariat avec le Fonds de Développement Chine-Afrique et le Département du Commerce de Zhejiang, y a organisé le 07 septembre un Forum d'affaires Chine-Afrique qui a attiré plusieurs dizaines d'opérateurs et d'investisseurs chinois. Faure Gnassingbé, transformé pour l'occasion en VRP, a vanté les atouts de notre pays, invitant ses interlocuteurs à investir au Togo dans un partenariat gagnant-gagnant. La rencontre aura été marquée par la signature de trois conventions entre d'une part le Fonds de Développement Chine-Afrique, le Gouvernement de Zhejiang ainsi que le Département des Affaires financières de la province, et d'autre part le Ministère togolais de l'Economie et des Finances ainsi que Togo Invest.

C'est la grande salle de conférence du cosu hôtel Dragon de Hangzhou qui a servi de cadre au Forum d'affaires Chine-Afrique organisé par le gouvernement togolais en partenariat avec le Fonds de Développement Chine-Afrique et le Département du Commerce de la province. Devant les opérateurs économiques et investisseurs qui se sont déplacés, Faure Gnassingbé a fait la promotion de la destination Togo. Il a mis en avant la stabilité ainsi que la sécurité qui y règnent et « sans lesquelles aucun investissement ne peut prospérer », dans un contexte sous régional mouvementé avec des menaces multiformes. Il a relevé l'assainissement des finances publiques, l'installation réussie progressive d'une orthodoxie financière ainsi que les nombreuses réformes en vue d'une amélioration permanente du climat des affaires qui fait progresser chaque année le pays dans le classement DoingBusiness de la Banque Mondiale ; le Togo ayant gagné 9 points en 7 ans et progressé de 12 places. Cette progression est due notamment à la réduction du capital requis et du temps pour créer son entreprise (1 jour), de la réduction du temps pour enregistrer un titre de propriété (22 jours), à la facilité d'obtention du crédit ou encore à celle pour garantir un prêt. Cet environnement explique la présence sur notre sol du siège de nombreuses institutions bancaires et financières, faisant de Lomé un hub des services financiers régionaux : c'est le cas entre autres de la Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD), de la Banque pour l'Investissement et le Développement dans la CEDEAO (BIDC), d'Ecobank, d'Orabank etc.

Pour le Chef de l'Etat, l'économie togolaise est bien intégrée grâce à l'appartenance du pays à des organisations sous régionales comme l'Union Economique Monétaire Ouest Africain (UEMOA) et la Communauté Economique Des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO). De fait, le Togo est une porte d'entrée à un marché de plus de 300 millions de consommateurs, a indiqué le Président de la république. « Produire au Togo, c'est la possibilité d'exporter sans barrières douanières vers le marché de la CEDEAO grâce à l'accord de la libre circulation des personnes et des biens, avec une main d'œuvre qualifiée. C'est aussi exporter sans barrières douanières vers les Etats-Unis grâce à l'AGOA (African Growth Opportunities Act ou Loi sur la Croissance et les Opportunités de Développement en Afrique), vers l'Europe en profitant des Accords ACP-UE, ou encore vers la Chine sur la base d'accord sur la libre-échange » a souligné encore monsieur Gnassingbé. Il a mis les projecteurs sur les nouvelles infrastructures routières, qui renforcent la position du Togo pour

accéder et desservir les pays de l'hinterland notamment le Burkina-Faso, le Niger et le Mali), le projet en cours de corridor logistique reliant Lomé à Ouagadougou et Abidjan à Lagos. Mais aussi sur le Port autonome de Lomé, le seul en eau profonde dans la région qui dispose de la réputation d'être l'un des plus sécurisés. A seulement 29 jours du port chinois de Ningbo, le PAL est relié 24h/24 aux pays de l'hinterland et draine un trafic de plus de 15 millions de tonnes de marchandises annuelles. Sa capacité et sa compétitivité ont été renforcés grâce à la construction du 3^e quai par le groupe Bolloré et à la réalisation de la darse par Lomé Container Terminal (LCT). Pour le numéro 1 togolais, le Togo comme porte d'entrée au marché sous régional voire au-delà, c'est aussi l'aéroport de Lomé et sa nouvelle aérogare construite avec l'appui de China Exim Bank, et aujourd'hui hub de la compagnie panafricaine ASKY qui dessert la plupart des capitales africaines. « Venez investir chez nous. Nous avons besoin de vous, de votre savoir-faire, de votre technologie pour un partenariat gagnant-gagnant » a conclu Faure Gnassingbé.

Transformer l'économie togolaise :

Aux Chinois, les officiels togolais ont présenté la vision du pays, son plan pour transformer l'économie togolaise grâce à l'investissement privé. Il s'agit du PND qui a permis de relever les axes prioritaires de l'intervention chinoise. Construit autour de la stratégie et objectifs de développement sur les 5 prochaines années, le PND ambitionne d'une part de mettre en place un hub logistique d'excellence et un centre d'affaires de premier ordre dans la sous-région. Pour le financer le Togo compte sur un partenariat public privé, un prêt participatif ainsi qu'un prêt concessionnel et commercial ; associant Togo Invest, le PAL, Ecobank, CAD Fubd, China Exim Bank et la Banque Mondiale. Dans cet axe stratégique, les périmètres d'intervention devraient concerner l'amélioration des infrastructures et des procédures au PAL, le renforcement des infrastructures routières avec l'agrandissement de la Nationale 1 avec la phase II Davié-Atakpamé estimée à 620 millions de dollars, et le hub aérien, la réalisation d'infrastructures ferroviaires, la création d'infrastructures clés dans l'économie et les services numériques avec pour objectif d'augmenter la qualité des services fournis aux usagers dans ce secteur. Le plan souhaite aussi de révéler le Togo comme un centre de tourisme d'affaires et d'ériger la capitale Lomé, déjà centre par excellence des institutions financières comme plateforme financière et d'affaires de premier rang en Afrique.

Le deuxième axe va d'autre part s'atteler



Signature de Convention entre la province de Zhejiang et le Togo



Faure Gnassingbé prononçant son allocution lors du Forum

à développer des pôles de transformation agricole, manufacturiers et d'industries extractives. Ainsi, l'ambitieux projet de création des agropoles, soutenu par divers partenaires dont la Corée du Sud, la Boad et la Bad, la mise en place de parcs industriels, la stratégie nationale d'électrification qui table sur un taux de pénétration de 50% à l'horizon 2020 et 75% en 2025, la relance du secteur minier ainsi que la

promotion des entreprises artisanales et des activités commerciales, sont la cheville ouvrière de ce deuxième pilier fondamental du PND.

Le programme d'actions du gouvernement togolais qui constitue le troisième axe du PND cherchera à consolider le développement social et renforcer les mécanismes d'inclusion. Le renforcement du système éducatif et de la formation professionnelle, la fourniture des services sociaux de base

(soins de santé de qualité, eau, électricité domestique), l'employabilité des jeunes, l'inclusion financière, l'équité et l'égalité des sexes, la protection sociale et de l'environnement, en sont les éléments importants. Raison pour laquelle la délégation togolaise a insisté auprès des opérateurs chinois pour faire le choix du Togo, dans un partenariat gagnant-gagnant, autour de quelques projets clés.

Liste d'entreprises chinoises présentes au Forum

Plusieurs officiels et entrepreneurs chinois ont fait le déplacement à l'hôtel Dragon pour participer au Forum d'affaires. Parmi les premiers, le vice-gouverneur de la province de Zhejiang, son secrétaire général, les responsables du Département du Commerce, des Affaires étrangères, du Centre de promotion des investissements internationaux, le directeur général du Fonds de développement Chine-Afrique, ses

collaborateurs et leurs invités, etc. Pour les entreprises, l'on a noté la présence d'une délégation de China Merchants Port Holdings Co.Ltd, de celle de Zhejiang Native Produce & animal-products de Futong Group, de CGCOC Water Co, Ltd, de Zhejiang SilkroadFundManagement Co, de Zhejiang Anbang Save-Guard Group Co, de Hexing Electrical Co, de Hangzhou Silver Sail Environment Technology, de Zhongwang Fabric

Co, de Zhejiang Mina Textile, de Touchroad Group, de Zhejiang Provincial Agricultural Development Group, de Wuchan Zhonda Ecommerce Co, de Zhonda Apparel, de Cheng Long Construction Group, de China Africa Business Council Hangzhou Office, Zhejiang Commercial Human Resources Exchange Service Center, Zhejiang Outbound Investment Enterprises Association etc...

Pourquoi Zhejiang ?

« Hier mère des rizières, aujourd'hui capitale du e-commerce ». Voilà comment Faure Gnassingbé a décrit Zhejiang, à l'ouverture du Forum d'affaires Chine-Togo le 07 septembre dernier. Cela résume les raisons du choix qui est loin d'être fortuit, de cette province par le gouvernement togolais pour organiser ce rendez-vous avec les

opérateurs économiques et les investisseurs chinois. En effet, elle est devenue la 4^e province chinoise en termes d'activités économiques.

Deux fois plus grande que le Togo et presque 10 fois plus peuplée, elle est le reflet et l'exemple par excellence du miracle économique de la Chine. Anciennement l'une

des plus pauvres, Zhejiang a été façonnée et a connu un développement fulgurant surtout sous la direction de Xi Jinping, actuel Président de la Chine et anciennement gouverneur de la province.

On parle d'ailleurs très souvent du modèle économique du Zhejiang

qui combine des infrastructures ultra modernes et une ruralité, les deux s'appuyant sur une exceptionnelle place accordée à l'initiative privée, à la promotion de la petite et moyenne entreprise et à un dynamisme du secteur privé exceptionnel, même à l'échelle d'un grand pays comme la Chine. « Au-delà de l'aspect symbolique de

faire la promotion du Togo dans la « province » du président Xi, le choix du Zhejiang revêt un caractère exemplaire de développement et de transformation structurelle dont peut s'inspirer notre pays », confie un membre de la délégation togolaise.

Les retombées attendues du forum.

Les retombées attendues sont de plusieurs ordres. D'abord sur le plan politique. Au moment où la Chine s'ancre encore plus comme le principal partenaire pour le développement de l'Afrique, tenir la promotion du PND dans ce pays est un signal politique fort et le choix du Zhejiang vient confirmer ainsi cette démarche.

On pourra ici noter que plusieurs

pays d'Afrique ont fait le choix de la promotion de leurs plans de développement notamment la France et la Belgique. Le choix de la Chine et de la province du Zhejiang est logique et fait du sens pour son impact global et sa capacité de réalisation concrète sur le terrain.

Ensuite sur le plan économique. Les entreprises chinoises sont

demandeuses d'opportunités en Afrique pour suivre le pas des investissements publics massifs que leur gouvernement a réalisés ces 20 dernières années sur le continent. Cela permet d'une part de consolider la stratégie même du grand concept de la « Route de la soie » pour le Togo, et d'autre part d'attirer des investisseurs privés chinois. Il n'y aura pas de pression sur l'endettement de l'Etat. Le Togo

a des atouts à offrir : par le biais d'un tel forum, il recueille les exigences du secteur privé chinois pour l'accélération des réformes de son cadre réglementaire et institutionnel pour se rendre plus attractif et apte à absorber les initiatives d'investissements et de développement d'entreprises.

En corollaire, le secteur privé local pourra aussi être un des principaux

bénéficiaires de ces améliorations à venir. Sur le plan social. Le message sera plus cohérent entre les différentes couches du Togo qui se sont adressés aux Chinois et cela facilitera l'arrivée de ces derniers, leur installation ainsi que leur intégration graduelle dans notre pays. Les rapports sociaux n'en seraient que meilleurs pour stimuler plus de coopération et de développement économique

Agenda bien rempli pour Faure Gnassingbé en Chine

En Chine où il a pris part à Pékin et à Hangzhou au Forum sur la coopération Chine-Afrique ainsi qu'au Forum d'affaires Chine-Togo, le président Faure Gnassingbé a échangé avec le leader chinois Xi Jinping, et accordé plusieurs audiences à des hommes d'affaires, à des dirigeants de sociétés spécialisées ou de banques d'investissements. Il a également effectué trois visites de terrain. Retour sur un agenda bien chargé.

Au lendemain de son arrivée en Chine, Faure Gnassingbé a reçu le dimanche 2 septembre M. Zhang Mingfeng, président directeur général de Zhongmei, une société déjà présente au Togo, qui a annoncé son intention de construire un parc industriel agricole dans le quartier Akodesséwa dans la préfecture de Vo. Le même jour, monsieur Gnassingbé a reçu le CEO de la société Tiesiju Civil Engineering Group qui compte plus de 23.000 ingénieurs et techniciens.

Autre entretien ce 3 septembre, celle avec M. Du Fei, président de China Road and Bridge Corporation (CRBC), une entreprise qui a effectué plusieurs grands travaux au Togo dont le grand contournement de Lomé, celui d'Alédjo, la route Lomé Vogan en cours de construction.... Le président de la République a salué son dynamisme et la qualité de ses réalisations dans notre pays, notamment le pont d'Amakpapé construit au lendemain des graves inondations qu'a connues le pays en 2008. M. Fei a de son côté réaffirmé son attachement au Togo et surtout sa détermination l'aider à concrétiser les ambitions contenues dans le Plan national de développement (PND). Avant de boucler les audiences de cette journée avec M. Luo Qinzhen, Directeur Général de China Africa Machinery Corporation du

groupe YTO (CAMACO-YTO) qui œuvre dans les investissements et le commerce, le Chef de l'Etat a reçu M. Liang Bin, Directeur Général de China Railway Construction Bridge Engineering Bureau Group, une entreprise chinoise de renom spécialisée dans la construction des infrastructures en particulier. Le projet du corridor de 600 Km de chemin de fer a été soumis à l'entreprise qui doit envoyer une mission d'inspection dans le pays.

A Pékin le 5 septembre, M. Gnassingbé a reçu une délégation de la société commerciale chinoise Haier conduite par son vice-président Diao Yunfen et M. Hu Jianhua, directeur de China Merchants Group, société implantée au port de Lomé depuis quelques années. 'Le Togo et la Chine ont une longue histoire d'amitié. Nous avons parlé de cette coopération et surtout du partenariat avec China Merchants group, qui a déjà investi dans le Port de Lomé', a déclaré ce dernier.

Le 6 septembre, toujours à Pékin, M. Gnassingbé a reçu dans la matinée, deux opérateurs économiques : M. Zvezdan Randelovic, CEO et Mme Tracy WANG, Executive Director de Andaz Group. Le groupe a exploré avec la partie togolaise la possibilité d'investir au Togo dans le domaine de l'énergie et des



Faure Gnassingbé visitant une zone économique

transports. A sa suite, le chef de l'Etat a échangé avec Zhang Qingsong, Vice Président de Exim Bank of China. Le portefeuille du pays avec cette banque comporte 10 projets dont 06 sont achevés, 03 en cours et 01 non démarré. Les deux parties ont passé en revue l'ensemble du portefeuille avec le Togo et ont étudié comment renforcer le partenariat.

La grande rencontre préparée

Le 6 septembre, M. Gnassingbé s'est officiellement entretenu avec le dirigeant Chinois, Xi Jinping. Indiquant que l'amitié de longue date et la coopération fructueuse entre la Chine et le Togo avaient donné un exemple de la coopération Sud-Sud, M. Xi a précisé que les deux parties devaient tirer pleinement parti des avantages de la confiance politique mutuelle et des interactions amicales entre les deux peuples, et continuer à se soutenir l'un l'autre dans les questions ayant trait à leurs intérêts clés et à leurs préoccupations

majeures. A son tour, Faure Gnassingbé a félicité la Chine pour le succès du sommet de Beijing, qui a élevé le partenariat stratégique global de coopération entre la Chine et l'Afrique à un plus haut niveau.

Les visites

Entre ces audiences, Faure Gnassingbé a effectué trois visites et échangé avec les maîtres des lieux. La première visite s'est déroulée le 3 septembre au siège de l'AIIB. 'Ce rendez-vous clé auprès de l'AIIB, l'une des banques multilatérales les plus imposantes en Chine et en Asie, démontre la volonté du chef de l'Etat d'accélérer la réalisation des objectifs du PND. L'AIIB s'est dite impressionnée et prête à accompagner les investisseurs qui veulent aller au Togo, en saluant ce cadre institutionnel de développement dont s'est doté le Togo', a expliqué un membre de la délégation. Cette visite a permis aux officiels togolais de présenter les grands axes du PND aux

responsables de cette banque surtout que le Togo a réservé un quota de 65% de financement du plan au secteur privé, en occurrence les banques et les investisseurs.

Le 7 septembre, Faure Gnassingbé et sa forte délégation ont effectué deux visites sur le terrain. La première sur le Campus Xixi d'Alibaba, le géant chinois du commerce en ligne. Avec Jack Ma, le chef de l'Etat a suivi avec beaucoup d'intérêt la présentation du parcours de ce modèle en matière de réussite, et constaté son évolution. L'hôte du jour a invité le Président de la République à un entretien restreint au cours duquel, le chef de l'Etat a salué la vision et l'humanisme de Jack Ma. Le Togo veut compter sur Alibaba Group dans un partenariat qui permettra non seulement aux jeunes Togolais de bénéficier de diverses formations, mais également pour se positionner comme une plateforme technologique dans la sous-région.

La seconde sur la Zone économique et technologique de développement industriel. Un échange riche s'en est suivi entre les parties togolaise et chinoise. Au menu des discussions, les processus de création des parcs industriels, les conditions pour leur attractivité, les questions fiscales, le rôle de l'Etat, la question des exonérations, etc. Le chef de l'Etat a émis le voeu et encouragé les hommes d'affaires togolais à revenir dans cette province avec laquelle le Togo vient de signer un mémorandum d'entente, pour approfondir les mécanismes devant permettre au pays de tirer le meilleur des huit initiatives majeures énoncées dans le projet Ceinture et Route.

8. Dossier Spécial CHINE

Lopes Carlos : le VIP VRP du Togo à Hangzhou

L'ancien secrétaire exécutif de la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique (2012 à 2016) Pinto Lopes Carlos Alberto a été membre de la délégation togolaise à Hangzhou lors du Forum d'Affaires Chine-Togo, au titre de « Specialguest » (invité spécial) du Président de la République.

A la tribune, en face des investisseurs chinois, ce brillant économiste et auteur à succès, a été un véritable VRP pour la destination Togo dont il a décrit les

atouts en 5 points. D'abord la stabilité. Ensuite l'attractivité, citant la sécurité, la qualité de vie et la tranquillité qui règnent, la disponibilité et la qualité des services, supérieures à celles des voisins. En outre la géolocalisation du Togo, notamment sa forme et son format géographiques qui en font un corridor naturel, sa superficie qui écourte les distances entre les différentes zones. Il a également mis en avant l'ingéniosité des Togolais reconnus par leurs voisins, avec la qualité des ressources humaines, leur

créativité, leur esprit « commerçant ».

Pour l'ancien fonctionnaire des Nations Unies, pour rentabiliser ces 4 atouts, il faut une vision, la capacité de prioriser les chantiers. Et celles-ci existent selon lui. De fait, il a qualifié le PND d'un des meilleurs qu'il ait eu à lire, parce qu'à la fois ambitieux et raisonnable, construit autour de projets précis après une discussion sectorielle, et s'inspirant d'expériences d'autres pays.



Jack Ma prend sa retraite.

Quelques heures après avoir rencontré Faure Gnassingbé le 07 septembre dernier sur le campus de sa société située à Hangzhou, Jack Ma le co-fondateur du géant du e-commerce a annoncé qu'il prenait sa retraite à partir du 10, dans une longue interview accordée à nos confrères du New York Times.

Le fondateur et président exécutif du géant chinois du commerce en ligne Alibaba, Jack Ma, va prendre sa retraite de l'entreprise à compter de lundi le jour de ses 54 ans, a-t-il annoncé dans une interview au "New York Times".

Le fondateur et président exécutif du géant chinois du commerce en ligne Alibaba, Jack Ma, va prendre sa retraite de l'entreprise à compter de lundi le jour de ses 54 ans, a-t-il annoncé dans une interview au "New York Times" publiée vendredi. Le milliardaire chinois continuera à conseiller le groupe et devrait se consacrer à des projets philanthropiques dans l'éducation, a précisé le New York Times. Cet ancien professeur d'anglais a fondé Alibaba en 1999. Il avait quitté son poste de PDG du groupe en 2013. Selon le dernier calcul du magazine spécialisé Forbes, sa fortune est estimée à 36,5 milliards de

dollars, le plaçant à la 21ème place mondiale.

Sa retraite n'est "pas la fin d'une ère" mais le début d'une autre, a-t-il expliqué au quotidien américain.

La plus grosse entrée à Wall Street

En 2014, Alibaba avait fait une entrée spectaculaire à la Bourse de New York, une opération de 25 milliards de dollars. Soit la plus grosse entrée en Bourse de l'histoire. Ce qui avait sonné comme une revanche pour Jack Ma, rejeté par des investisseurs américains en 1999.

Le groupe a annoncé fin août un chiffre d'affaires en hausse de 61% à 80,9 milliards de yuans (10,16 milliards d'euros) sur la période avril-juin, contre 80,7 milliards de yuans attendus par le consensus Thomson Reuters. Un chiffre d'affaires toujours dopé par de



Faure Gnassingbé en compagnie de Jack Ma, le co-fondateur du géant du e-commerce

robustes recettes publicitaires, mais également par ses investissements dans le "cloud", le divertissement et des boutiques connectées.

Lors de la visite de la délégation présidentielle, M. Ma a indiqué que son unité d'incubation était disposée à recevoir des jeunes togolais. Le géant chinois envisage de développer des sites de e-commerce en Afrique. Raison pour laquelle il a reçu cette semaine les présidents d'Afrique du Sud et du Sénégal, également sur le campus de sa société

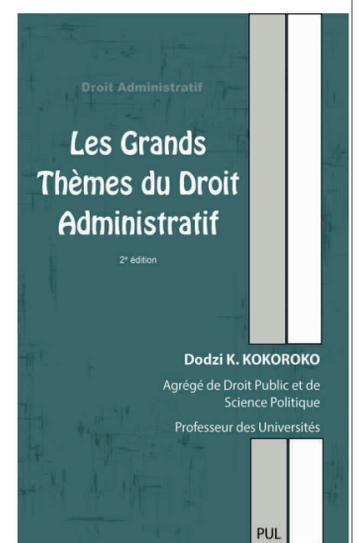
La deuxième édition des grands thèmes du droit Administratif est disponible

Les Grands Thèmes du Droit Administratif (GTDA) se démarquent d'une tradition administrativiste qui veut que le droit administratif soit et demeure prétorien et que toute réflexion doctrinale sur la matière soit prioritairement orientée vers les commentaires d'arrêts.

S'il est vrai qu'il est impulsé par la jurisprudence, le droit administratif est aujourd'hui alimenté par une production normative plurielle. Vingt thèmes commentés portent le témoignage de cette fécondation plurielle qui traverse plusieurs ordres juridiques. Dans un subtil dosage, sont réunies les prouesses du juge administratif français et les constructions savantes de ses homologues africains, le tout sur fond de veille jurisprudentielle rigoureuse.

Les recours administratifs prélabiles obligatoires (RAPO) intègrent le chapitre des

nouveautés. Que ce soit en matière de nationalité, de réclamation des indemnités liées à l'éviction illégale des concurrents d'un marché public etc., la recevabilité d'un recours contentieux est tributaire d'un recours administratif préalable. L'auteur, le Professeur Dodzi Komla KOKOROKO fait valoir le choix osé et discuté du juge suprême ivoirien de conditionner tout recours pour excès de pouvoir à un recours administratif préalable rejoignant ainsi la position du législateur béninois, en ce qui concerne les actes individuels. L'exposé sur le droit de grève dans l'administration est également salutaire. À la lumière de la décision de la Cour constitutionnelle béninoise du 18 janvier 2018, l'auteur retrace « la difficile malléabilité du droit de grève sous le prisme des dynamiques administratives, socio-politiques et prétoriennes ».



Les GTDA constituent à n'en point douter un ouvrage dynamique et pratique au service d'un contentieux à la recherche constante de structuration et de clarté. Il faut alors le lire, le découvrir, pour rencontrer la puissance publique, la faire plier, ou la faire triompher, dans la droite ligne des exigences de l'État de droit.

ECHANGES CHINE-TOGO

Chaque année, la Chine accorde au Togo une enveloppe d'environ 7 milliards de F CFA sous forme de don et de prêt sans intérêt. Elle est non seulement le premier fournisseur du Togo mais également l'un des plus gros contributeurs en matière d'aide depuis 2008. Avec des investissements directs de l'ordre de 22,59 millions \$ ces dernières années et des projections affichant un montant de 260 millions \$, la Chine est un partenaire de choix pour notre pays. Le montant total représenté par le commerce bilatéral en 2014 était de 2,56 Milliards \$ dont la part de l'exportation de Chine vers le Togo représentait 2,44 Milliards \$ tandis que le Togo y exporte pour

un montant de 167 millions \$ (contre 120 millions \$ en 2013). En matière de contrats d'exécution de projet au Togo signés en 2013 et en 2014, le montant total s'élève à 43 millions \$ et 33 millions \$.

Depuis 2008, ce sont près de 770 millions \$ qu'ont représentés les 17 projets sur lesquels les sociétés Chinoises se sont positionnées. Au surplus, le niveau de l'appui économique et technique au Togo a monté d'un cran ces dernières années avec les investissements massifs intervenus dans le domaine des infrastructures. De fait, selon le gouvernement togolais, pour renforcer la coopération au bénéfice de notre pays, il est impératif que l'appui chinois soit orienté exclusivement vers le développement.

Pédicure-manucure un métier porteur d'espoir

Carine OLLANLO

Pour se faire belle, plus besoin de se rendre dans des salons haut de gamme de la capitale. Aujourd'hui tout est à portée de main, à moindre coût et surtout accessible aux femmes et aux jeunes filles à cause des petits métiers qui jonchent les rues de Lomé. Parmi ces jobs, figure en bonne place, le travail de pédicure-manucure. Un métier essentiellement exercé par les femmes et qui leur permet de joindre les deux bouts.

Face à la pauvreté et à la précarité auxquelles font face la population, elles mettent en place des mesures de subsistance. Ce processus de survie qui accouche de petits métiers source d'espoir pour bon nombre de femmes togolaises qui se battent à leur corps défendant pour tenir le foyer au côté de leur époux.

La pédicure-manucure un métier qui nourrit son homme

La pédicure-manucure reste le moyen par lequel Dame Esther subvient au besoin de sa famille. Très tôt le matin après avoir achevé ses corvées et conduit les enfants à l'école, elle se hâte de mettre au propre son hangar, car les clients ne vont pas tarder à arriver. A 32 ans, cette mère de 3 enfants, après une formation d'un an en coiffure, n'a pas hésité à exercer au quotidien son métier. Pour elle, « pas besoin d'avoir beaucoup de moyen avant de se lancer dans ce métier. Pour réussir la pédicure-manucure, dit-elle, il suffit juste d'avoir de la volonté et s'armer de patience. » Dame Esther de poursuivre, « la seule critique que je reçois depuis que je fais ce métier c'est que ce n'est digne d'un enfant de Dieu. Puisque j'ai à faire des poses de faux ongles et de faux cils à mes clients. Mais mis à part cet aspect, je m'en sors beaucoup mieux que mes jeunes collègues avec qui j'ai appris le métier et qui ont à leur actif de grand salon de coiffure. De l'affluence j'en connais presque tous les jours et il m'arrive à la fin de la

journée de rentrer à la maison avec 1500 ou 2000 Fcfa. Un chiffre d'affaire qui augmente les week-ends et les jours de fête, ce qui me permet de faire de petites épargnes dans des institutions de microfinances et d'aider au mieux mon mari dans les dépenses quotidiennes... »

DES RISQUES DE CONTAMINATION LIÉE À L'UTILISATION DU MATÉRIEL DE TRAVAIL

Assise sur son tabouret, le visage soigneusement maquillé, avec son matériel, ciseaux, pied de biche, vernis à ongle, les enjoliveurs... posés à côté, Dame Esther a pensé à tout. Elle vend dans son atelier tous ceux dont la cliente a besoin. Ainsi, plus question d'utiliser un matériel commun dans sa prestation. Une manière également pour elle de bénéficier de la confiance des clientes qui préfèrent utiliser leurs propres matériels. Preuve que les sensibilisations autour des maladies transmissibles ne sont pas vaines.

Les effets du vernis à ongle sur le corps

Même s'il est admis qu'il faut souffrir pour se faire belle, il faut également s'interroger sur le cocktail de produit chimique qui entre en jeu dans la production des vernis à ongle. En effet, de récentes études faites en Europe démontrent que les 6heures qui suivent la manucure, les femmes présentaient toutes un taux élevé de



phosphate de triphénylène (TPHP). Une substance aux actions toxiques sur les hormones de reproduction. Dame Esther nous a confié qu'elle ignorait tous des effets nocifs qui émanent des produits chimiques auxquels elle est exposée tous les jours.

« Depuis que j'exerce ce métier ni moi ni aucune de mes clientes ne s'est plaint d'un quelconque mal

provenant de l'application de vernis sur les ongles... d'ailleurs je doute fort qu'il y est un inconvénient à ça... », nous a-t-elle confié.

En effet, de récentes études démontrent que les effets du TPHP sur le corps varient d'un individu à l'autre. Alors que certaines personnes ne ressentent aucun effet secondaire, d'autres rapportent des maux de tête presque instantanément après

utilisation. A des taux élevés d'exposition aux substances contenues dans certains vernis, les risques de fausses couches, leucémie et cancers augmentent. (Source EPOCHTIMES)

Il est donc conseillé de jeter un coup d'œil au dos du flacon avant tout achat (le Toluène contenu dans ces produits étant très dangereux pour la santé).

FODDET en campagne contre l'implication des enfants dans les manifestations politiques

« La non-implication des enfants dans les manifestations à caractères politiques », est le thème d'une campagne de sensibilisation qu'a entamé le 03 Septembre dernier le Forum des organisations de défense des droits des enfants au Togo (FODDET). Cette campagne qui durera deux semaines amènera la faitière de défense des droits des enfants dans 20 préfectures du pays.



Photo de famille

Répartis en deux équipes, une au nord et l'autre au Sud, la première semaine de la campagne a vu les membres de l'organisation sillonner les villes comme Cinkassé, Dapaong, Mango, Kara et Bafilo. Au Sud ce sont les localités comme Badou, Kpalimé, Kpelé-Adéta, Atakpamé et Anié qui ont reçu la visite de la délégation. Partout où elle est passée, les échanges avec les leaders traditionnels, religieux, et communautaires, les responsables des partis politiques, les syndicats des chauffeurs, les services de sécurité, des groupes organisés des femmes et des enfants ont porté sur la nécessité de ne pas associer les enfants aux manifestations politiques.

La finalité de la campagne est de

contribuer à la prise de conscience par la population des risques encourus par les enfants lorsqu'ils participent aux manifestations politiques.

« Avec cette rencontre, je constate que beaucoup de personnes pensent à nous les enfants. Je me réjouis que les grandes personnes pensent aux enfants et à notre avenir. En impliquant les concernés dans les prises de décisions, on les préserve du mal », a confié à l'issue de la rencontre d'Atakpamé, Chérifatou Adamou, 16 ans, bachelière.

Et de poursuivre que personnellement, elle ne participe pas aux manifestations à caractère politiques parce que cela ne l'intéresse pas. Mais à ceux qui y participent, elle leur

Albert AGBEKO

conseille de « se méfier, de rester à l'écart, de s'occuper de leurs cahiers, d'apprendre leurs leçons pour donner le meilleur d'eux mêmes pour que demain, ils soient aussi des personnes responsables ».

Pour sa part, le pasteur Kodjovi Dzifa Amégassi estime que c'est une rencontre importante parce que le sujet concerne tout le monde. « Nous devons protéger nos enfants. Si nous les laissons à la merci des manifestations politiques, ils perdront leur vie, et c'est nous qui allons le regretter, c'est nous qui allons en souffrir, il vaut mieux prévenir que guérir. C'est pourquoi j'ai trouvé la rencontre utile ».

Outre ces rencontres d'échanges avec les leaders d'opinion, des émissions radio/télé sont prévues dans les 20 préfectures et dans toutes les régions du pays.

Cette campagne financée par le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) a pour objectif de contribuer à la préservation de la paix sociale et surtout d'assurer la protection des enfants lors des manifestations politiques.

Cette semaine la délégation sera à Dankpen, Bassar, Sokodé, Tchamba et Sotouboua pour le Nord et Notsé, Tabligbo, Tsévié, Aného et Lomé pour la zone sud.

Notons que FODDET est la faitière des organisations de défense des droits des enfants au Togo. Elle regroupe 9 réseaux thématiques et plus de 250 associations affiliées.

LES PRIX BAISSENT

Les carnets de factures normalisées avec TVA / sans TVA

3 000 FCFA 1 500 FCFA

La planche de vignettes

10 000 FCFA 2 700 FCFA

FEDERER POUR BATIR
www.otr.tg

Quel bilan pour la loi PPP au Togo?

✎ Daniel NADJOMBE

Présenté comme un levier de développement des infrastructures et des services publics, le partenariat public privé (PPP) est une technique de contractualisation favorisant l'implication des ressources du secteur privé en vue de la réalisation des projets d'intérêt public.

Modèle anglo saxon très utilisé en Europe, en Grande Bretagne et en France, notamment pour la construction des bâtiments publics (prisons, hôpitaux, etc..) et la réalisation de grands travaux (autoroutes, réseau ferré, etc...), le partenariat public privé (PPP) est introduit en Afrique en 2013, dans les pays de la zone franc (UEMOA-CEMAC-Comores), par la Banque Mondiale en association avec la France.

Cette initiative, partant du constat que les ressources financières

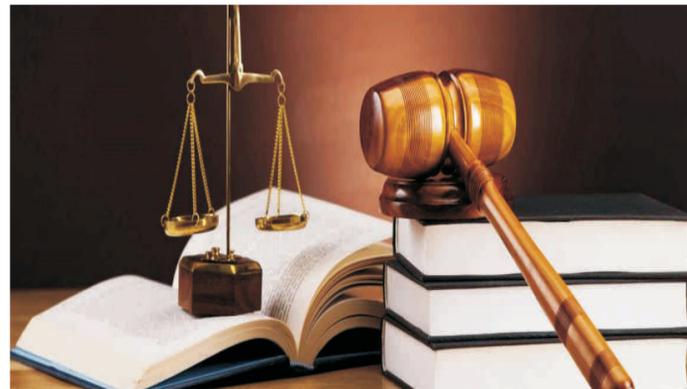
publiques et l'aide publique au développement ne suffisent plus au financement des infrastructures et des services publics, vise à promouvoir et vulgariser les contrats de partenariat public-privé comme mécanisme de financement des projets étatiques structurants; elle est déclinée en trois composantes:

- appui à la mise en place d'un cadre juridique et institutionnel,
- appui à la sélection et au développement de projets prioritaires et immédiats en matière d'infrastructures,
- un renforcement des capacités des administrations.

Bénéficiant de cette initiative à la suite de l'adoption en 2013 de sa Stratégie de Croissance Accélérée et de Promotion de l'Emploi (SCAPE) et du Programme d'Actions Prioritaires subséquent 2013-2017,

le Gouvernement du Togo s'est doté en 2014 d'une loi PPP, la Loi n°2014-14 en date du 22 octobre 2014 dite Loi de modernisation de l'action publique de l'Etat en faveur de l'économie. Cette Loi, destinée à compléter le dispositif existant de 2009 relatif aux marchés publics et délégations de service public, prévoit sur le plan institutionnel la mise en place d'une unité spéciale d'étude des contrats de partenariat auprès du Ministère de l'Economie et des Finances; au plan opérationnel, la holding d'état créée en 2012, Togo Invest, est chargée de la mise en oeuvre des projets de partenariats.

Alors que le Centre de recherche de la Faculté de droit à l'Université de Lomé organise le 20 novembre prochain un colloque sur le thème du contrat de partenariat dans le paysage de la commande publique au Togo et au moment où une



directive communautaire PPP est en gestation à l'UEMOA, les travaux de ce colloque ne peuvent faire l'impasse sur le bilan des dispositions PPP de la Loi n°2014-14. Avant une éventuelle analyse critique ou autres réflexions prospectives, c'est d'abord un bilan exhaustif réglementaire, institutionnel et opérationnel qu'il convient de mener avec les acteurs et

praticiens du dispositif qui a été mis en place. Cet exercice est nécessaire, non seulement pour anticiper la transposition de la prochaine directive UEMOA mais également pour mieux appréhender les mutations de l'action publique de l'Etat à l'aune de cet instrument de financement innovant qu'est après tout le PPP.

NOUVEAU CITROËN C3 AIRCROSS

DESTINÉ À L'AVENTURE...

A PARTIR DE

11.900.000

FCFA TTC

CREATIVE TECHNOLOGIE

Bd Eyadema BP 332 Lomé
Tél. 22 23 31 00 - cfaotogo@cfao.com

Les maisons de justice rapprochent les justiciables de la justice

Albert AGBEKO

« Dans le but de parvenir à une justice plus efficace et moins onéreuse, nous envisageons l'implantation sur l'ensemble du territoire de maison de justice ». C'est l'engagement du Chef de l'Etat Faure Gnassingbé, le 03 Janvier dernier à l'occasion de son message de vœux à la nation. Cette volonté politique a été concrétisée dès juin 2018, avec le démarrage effectif des activités des maisons de justice. Quatre sites pilotes ont été choisis en raison de deux dans l'extrême nord du pays (Cinkassé et Dapaong) et deux à l'extrême sud (Agoe-Nyivé et Baguida). Qu'est-ce qu'une maison de justice et quel est son mode de fonctionnement ? Eléments de réponse dans ce sujet.

L'accès à la justice est un droit reconnu à toute personne sans distinction aucune. Il consiste à offrir à toute personne, dans les lieux accessibles à tous, des services d'information sur les droits et devoirs des personnes, à orienter vers des structures chargées d'assurer ou de faciliter l'exercice des droits, à apporter une aide à l'accomplissement des démarches nécessaires à l'exercice d'un droit ou l'exécution d'une obligation, à apporter une aide ou une assistance juridique ou encore à apporter une assistance par des consultations juridiques ou la conciliation.

Mais très souvent, force est de constater qu'on assiste à un éloignement du justiciable du droit et de la justice. Ceci à cause de la langue, de la complexité du droit, de l'éloignement géographique, des coûts /pauvreté, de la lenteur et de la méconnaissance des services, de la peur ainsi que de la coexistence de la justice traditionnelle et moderne. Pour surmonter ces obstacles, il s'est avéré nécessaire de promouvoir l'accès au droit et à la justice à travers des stratégies appropriées. C'est dans ce sens que s'inscrit la mise en place des maisons de justice qui, au Togo, sont fonctionnelles depuis juin dernier.

Rôle et missions des maisons de justice

Instituées par le décret N°2018-034/PR, les maisons de justice concourent au règlement des conflits, à l'information du justiciable, à la prévention et au traitement de la délinquance mineure. A ce titre, elles

ont pour mission essentielle d'assurer un accueil des populations locales et de leur fournir toutes informations sur leurs droits et devoirs, en général ; organiser ou faciliter, un traitement judiciaire de proximité, rapide, diversifié, et adapté aux litiges de la vie quotidienne ; exercer les activités de médiation et de conciliation notamment celles qui sont mises en œuvre à l'initiative des parties, exceptés la matière pénale, sauf s'agissant des délits mineurs, sur autorisation du procureur de la République ; expliquer aux populations leurs droits, les différentes étapes des procédures judiciaires et les décisions susceptibles d'être prises dans les dossiers.

Il s'agit donc des structures non juridictionnelles de relais entre les juridictions proprement dites et les populations.

Pour le Directeur de l'Accès au droit et à la justice, Mama-Raouf Tchagnao, « les maisons de justice s'inscrivent dans le mandat social du chef de l'Etat, lorsqu'on regarde les objectifs poursuivis qui sont de s'occuper beaucoup plus des hommes qui n'ont pas les moyens de répondre de ce fait du droit à la justice ».

Elles se fondent sur des critères de simplicité, de rapidité et de gratuité et permettent de désengorger les tribunaux et de faciliter une gestion diligente des affaires.

Relativement aux missions des maisons de justice, l'article 4 du décret y fait référence. Ainsi, on peut citer entre autres l'accueil de la population locale, l'organisation ou la facilitation d'un traitement judiciaire de proximité, rapide, diversifié et adapté aux litiges de la vie quotidienne et les activités de médiation et de conciliation notamment celles qui sont mises en œuvre à l'initiative des parties. Pour le Ministre de la justice, Kokouvi Pius Agbétomey, ces maisons de justice pilotes revêtent des missions capitales car elles rapprochent les personnes dont les opinions sont divergentes afin de maintenir une bonne cohésion.

Son organisation et son fonctionnement reposent sur un médiateur-conciliateur, un assistant et un secrétaire. Premier responsable de la maison de justice, le médiateur-conciliateur est un magistrat, un avocat, un greffier, un officier de police judiciaire à la retraite, ou un ancien préfet ou un ancien ministre du gouvernement.



Les maisons de justice connaissent toutes les affaires dites « petites » et sont saisies par deux voies à savoir : par requête écrite ou par requête orale.

Dans le premier cas, le justiciable va à la maison de justice et introduit une requête. On lui délivre un extrait qui est dans la composition même du dossier. Mais à la différence des tribunaux, « nous ne convoquons pas mais nous invitons les parties à se présenter à la médiation », explique Foli Koffi Ayika, médiateur-conciliateur à la Maison de justice de Baguida.

La conciliation comme mode de règlement des litiges

Au moment de la saisine par le justiciable, celui-ci expose son problème, la Maison vérifie si elle est compétente à connaître l'affaire. Dans la mesure où la maison se juge incompétente à connaître de l'affaire, des directives sont données quant à la juridiction compétente à saisir, et des orientations sont faites.

Dans le cas où la Maison de justice est compétente à connaître l'affaire, elle essaie de concilier les parties. « Ce matin même on a encore résolu un problème. A l'issue de ce règlement, un

procès verbal est dressé pour constater la conciliation », souligne Ayika. Le cas échéant, un PV de renvoi des parties devant les juridictions compétentes est également dressé. « Au-delà de régler les différends, nous montrons aux justiciables le droit, une forme d'éducation pour leur permettre de mieux comprendre », a indiqué le médiateur-conciliateur.

« Déjà au regard des premiers rapports que nous recevons, notamment au niveau de Dapaong et de Cinkassé il y a un besoin qui se fait sentir », se réjouit M. Tchagnao. Selon lui, « il y a un engouement. La différence avec le tribunal classique est la rapidité, la sérénité, et la satisfaction. Quand les gens rentrent frustrés parce que ne s'entendaient pas, et qu'ils ressortent en riant, c'est un peu la vision des plus hautes autorités du pays ».

Même satisfécit de la part du médiateur-conciliateur de Baguida pour qui, les statistiques plaident en faveur des maisons de justice. « Dans la plus part des cas dont nous sommes saisis, les parties partent souvent contentes. Contentes de la manière dont a été conduite la procédure et de l'issue heureuse. Nous avons les témoignages dans les quartiers et se sont ces parties qui témoignent des

avantages et font la publicité de saisir les maisons de justices », souligne M. Ayika.

Si du côté des autorités on se réjouit de l'initiative, tel n'est pas souvent l'avis de certains auxiliaires de justice. Ces derniers estiment que le gouvernement au lieu d'équiper les tribunaux, de former et de recycler les magistrats, de créer d'autres tribunaux s'il y a lieu, de mettre en place l'aide juridictionnelle prévue par les textes, se contente de « créer des soi-disant maisons de justice pour faire concurrence aux tribunaux et surtout aux avocats et autres auxiliaires de justice », déclare Me Zakari Wilson Adjété Adjé. « Chez nous au lieu de régler les vrais problèmes, on distrait l'opinion en faisant des saupoudrages » soutient-il.

S'il est indéniable que les maisons de justice vont contribuer à désengorger nos prisons qui sont remplies des personnes ayant commis de petits forfaits qu'on peut régler à l'amiable par la conciliation, il n'en demeure pas moins que les animateurs de ces maisons doivent faire preuve de responsabilité durant leur travail afin de refléter une justice juste dénuée du phénomène de corruption et de démarchage.

Education/Bac II 2018 : Le Togo enregistre le meilleur taux de réussite de la zone UEMOA



Des candidats lors de la proclamation des résultats

La proclamation des résultats du Baccalauréat 2^e partie met officiellement fin à l'année académique 2017-2018. Elle aura été quelque particulière avec des examens se déroulant pendant une période qui est traditionnellement celle des vacances. Si le taux de réussite est globalement satisfaisant et au-dessus de la moyenne dans la zone UEMOA, il ne doit cependant masquer le fait que les cours ont été fortement perturbés par des grèves à répétition.

Avec 56,06% de taux de réussite, les résultats du BAC II 2018 sont en recul de 7 points par rapport à l'année précédente. On est toutefois loin de 2008 qui a connu le plus mauvais score de ces 10 dernières années avec 38% de réussite.

Dans les détails et comme c'est souvent le

cas, c'est la série C qui obtient le meilleur résultat avec 90,60%, suivie de la série littéraire qui arrive à placer 15 358 admis sur les 28 467 candidats soit 53,95%.

Ce résultat hisse le Togo en tête des pays francophones de la sous-région ouest africaine dont les résultats s'établissent comme suit : Bénin 33,43%, Burkina Faso 40,93%, Côte d'Ivoire 46,09%, Mali 28,57, Sénégal 17,17% et enfin la Guinée 26,04%.

La satisfaction d'être en tête du taux de réussite au BAC II est tout de même modérée par l'inquiétude de voir arriver près de 32.000 nouveaux bacheliers dans les universités publiques togolaises, déjà en sureffectif et confrontées à un manque de moyens.

Dodzi Kwami Agbetoglo, un artiste sculpteur hors pair

Charles DJADE (Stagiaire)

A 29 ans, Steven, Dodzi Kwami Agbetoglo à l'état civil, est un passionné de sculpture sur bois. Ce jeune réalise des dizaines de maquettes représentant la nature, les trophées, les insignes mais aussi les personnages et les jouets. Focus Infos vous propose son portrait. Tête enturbannée, morceau de bois à la main, Steven ne laisse rien au hasard. Un dimanche matin, nous le retrouvons dans son village baptisé « Tayé Tayé », un nom très inspirant : réaliser des œuvres sur mesures, avec précisions et petit-à-petit.

Découper, polir, poncer, le quotidien de Steven

« Je travaille sur inspiration. Je ne laisse rien au hasard. Quand je passe et je vois un morceau de bois quelque part, même abandonné, je le ramasse et je viens le laisser avec moi dans mon atelier. Le jour où je trouve de l'inspiration, je me lance. La sculpture c'est quelque chose que j'ai dans le sang », explique-t-il. « Avec mes quelques machines, je découpe le bois et je le travaille le plus souvent à la main », précise-t-il. Dans le Village "Tayé Tayé" situé sur le pavé du prolongement de la lagune de Bè, côté Hanoukopé et derrière la Gendarmerie nationale, Steven partage l'espace bientôt rebaptisé, « Maison Village Perle du Monde Association » avec ses autres camarades de formation entre 2000-2012 au village artisanal de Lomé. Son ambition est de doter

dans les deux prochaines années, le village d'une galerie pour l'exposition de ses œuvres et réalisations. Ces dernières sont à ce jour au nombre de 600, déclare-t-il lors d'une petite séance de visite de l'atelier.

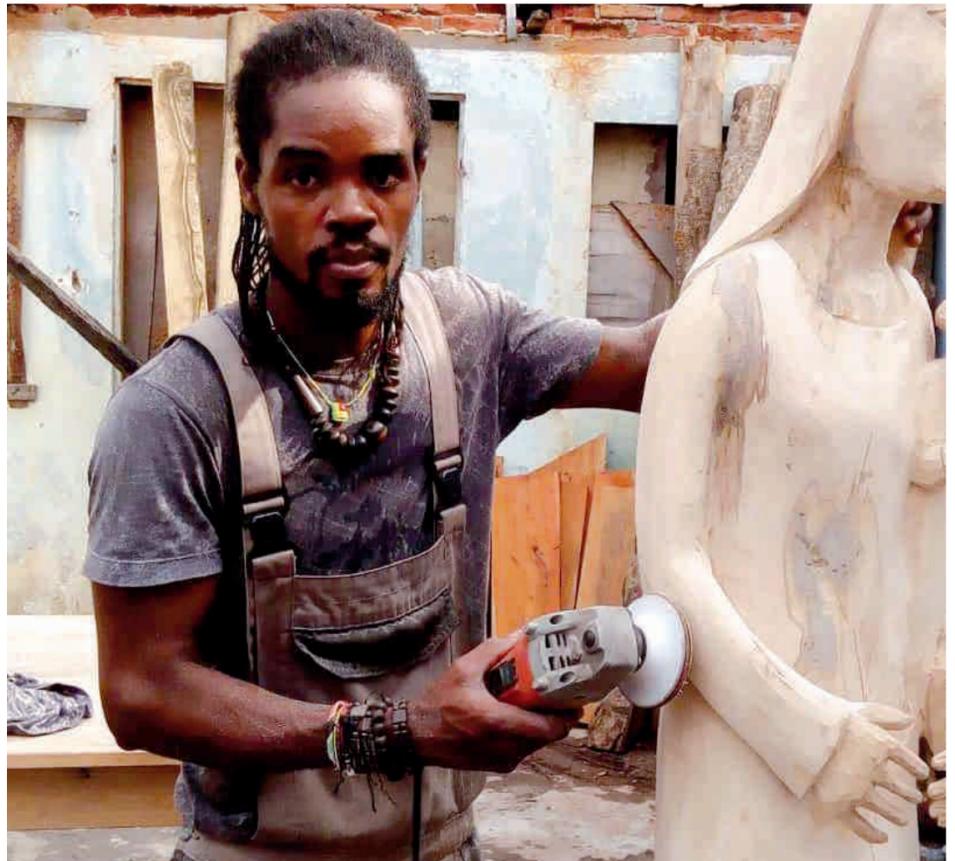
La nature en bois

Des animaux, des oiseaux, des paysages, ..., Steven aime ainsi reproduire la nature, surtout des animaux sauvages. « Actuellement j'ai deux projets et les matières : il s'agit de reproduire l'éléphant pouvant être utilisé comme une table dans un bâtiment public ou encore un hippopotame également pour une table », informe-t-il.

Sur ces œuvres, « je les fais et refais jusqu'à avoir quelque chose satisfaisante », dit-il.

Il se procure sa matière première le bois, surtout le plus utilisé l'ébène et l'acacia, chez les commerçants agréés. « Par manque d'équipements, je vais dans les machines pour les découper et dimensionner suivant l'objet à réaliser ou si c'est sur commande, selon le besoin du client ».

Aujourd'hui, Steven a quelques unes de ses œuvres à Accra, au Bénin, Gabon, en Chine, dans une galerie en France et aux Etats-Unis chez des particuliers. Le reste est exposé dans son village et au village artisanal de Lomé. Il a aussi participé à certaines expositions dans la capitale et dans la sous-région. Sa grande difficulté reste l'acquisition de machines et les bonnes volontés seront les bienvenues, indique-t-il.



PROMOTION SUR LES PIÈCES TOYOTA

25%
DE REMISE

Jusqu'au
31 Août | 2018



 **TOYOTA**

Bd Eyadema - BP 332 Lomé
Tél.: 22 23 31 00 - cfaotogo@cfao.com

 **cfao**
MOTORS

Red bull, XXL, KO Energie, Vody, Rush.... Attention à votre santé

✎ Charles KOLOU (Stagiaire)

Elles ont des noms plutôt « branchés » Red Bull, XXL, KO Energie, Vody, Rush ... Les jeunes en raffolent. Ces boissons auraient des vertus particulières : donner du tonus et de l'énergie. Pourtant, de l'avis des nutritionnistes, elles seraient un véritable danger pour la santé. Malgré cette indication, elles pullulent sur le marché et font la fortune de leurs producteurs et importateurs.

« Bon Prix » est une boutique d'alimentation générale située dans le quartier d'Agoè Assiyé. Sur son étalage, les produits phares sont les boissons énergisantes. Elles partent comme de petits pains. Le gérant en propose toute une gamme : Rush, Casera, Red Bull, KO Energie, Air champ, Bel Cola, XXL, Vody, Adonko Bitters, ...pour des prix variant entre 250 et 700 Francs CFA. Il les gère avec un soin particulier, veillant à ce qu'il y en ait toujours au frais et le stock disponible. Kossi Pompia croisé dans la boutique en est un accroc. Conducteur de taxi-moto, il est convaincu des vertus de ces breuvages : « ils me soulagent de la fatigue accumulée et me donne de l'énergie pour mon activité » soutient-il. Ce que confirme son collègue Donko, qui confie prendre à satiété Rush et Lacasera, deux marques disponibles sur le marché, quelque fois mélangées avec du lait peak quand il se sent fatigué. Une autre vertu mise en avant par les consommateurs : l'insomnie et l'excitation.

« Habituellement je prends Adonko bitters. Elle me permet d'être éveillé et me procure assez d'énergie avec une seule gorgée pour tenir toute une journée » témoigne Grégoire Akamou, un chauffeur, faisant la liaison Lomé-Dapaong.

Des risques pour la santé.

Les boissons énergisantes sont des produits appelés « calories vides » du fait de leur pauvreté en vitamine et en minéraux en dehors de la vitamine D qui est en excès. Elles ont des effets

néfastes sur la santé.

Selon les nutritionnistes, la consommation des boissons énergisantes est associée à des effets secondaires comme la douleur à la poitrine, arrêts respiratoires, insuffisances cardiaques, troubles gastro-intestinaux, infarctus aigus du myocarde, et l'étourdissement.

« Les consommateurs des boissons énergisantes sont aussi exposés aux troubles de la mémoire, aux vertiges ainsi qu'aux migraines. Les troubles visuels, la surdité hallucinante, et l'hypersensibilité sont aussi relevés comme effets nocifs des boissons énergisantes sur la santé », nous explique un ingénieur agroalimentaire, spécialiste en sécurité nutritionnelle.

Quand une personne consomme ces produits soutiennent les nutritionnistes, « cette dernière est irritable, anxieuse, et a de l'insomnie. Les boissons énergisantes peuvent être la cause des maux de têtes et avoir aussi des effets au niveau du système urinaire ou même au niveau de l'état d'hydratation d'une personne ».

Tout comme les autres boissons sucrées, les boissons énergisantes présentent un risque pour le développement de la carie dentaire et l'érosion dentaire lorsqu'elles sont consommées fréquemment. Selon une étude réalisée par une équipe internationale de chercheurs « consommer de façon massive des boissons énergisantes avec de l'alcool ou autres drogues, ou les deux, peut entraîner de graves problèmes de



santé, dont la mort chez les adolescents ».

Les risques que présente la consommation de ces boissons peuvent être liés à la toxicité de certains de leurs composants, ou aux conditions dans lesquelles ces boissons sont consommées.

La caféine, substance du risque

Les boissons énergisantes possèdent des teneurs en ingrédients actifs variables selon les régions du monde, les saveurs et les marques.

Elles sont faites à base de certains produits notamment la taurine, le lactone, la caféine et vitamine D complexe, le gégène, des extraits de plantes (ginseng, guarana)... Des produits ayant malheureusement des effets néfastes sur l'organisme. Selon nos investigations auprès des services de santé, les fabricants prennent le soin de ne pas mettre la composition exacte de ces produits sur les flacons des cannettes et d'autres contenants. L'inquiétude persiste donc quant à leurs effets sur la santé par rapport aux normes sanitaires.

« L'absence de réglementation sur la fabrication et l'importation de ces

produits, donne libre cours aux entreprises qui en fabriquent et commercialisent. Les tests sur quelques produits ont révélé que les ingrédients écrits sur les contenants. Les doses sont plus élevées que celles prescrites sur les contenants et celles recommandées aux normes », nous confie un ingénieur.

Principale composante, la caféine a un effet excitant à forte dose en agissant sur le système cardiovasculaire, pouvant entraîner une arythmie du cœur et contribue à la déshydratation.

L'on attribue à la dose élevée de caféine contenue dans ces boissons des palpitations, de l'angoisse, de l'irritabilité, des difficultés de concentration, des problèmes gastro-intestinaux, des troubles du sommeil, des maux de tête et des tremblements. « Des effets, d'abord c'est au niveau du cœur, le café ou la caféine quand c'est consommé en grande quantité cela entraîne ou fait des palpitations qui peuvent aboutir à un arrêt du cœur et peut avoir aussi un effet sur le système nerveux », nous confie ce spécialiste qui appelle à une vigilance des consommateurs des boissons énergisantes.

Modération ou abandon

Les nutritionnistes préconisent la modération ou l'abandon de ces boissons.

« Il faut vraiment éviter autant que possible ces boissons-là. Ce sont des boissons qui ne sont pas recommandées aux enfants de moins de douze ans, aux femmes enceintes, aux femmes qui allaitent et à des personnes qui ont une certaines pathologies », conseille un médecin. Les personnes souffrant des problèmes cardiaques aggravent leur situation avec la consommation de ces boissons. Elles se doivent de faire des bilans de santé pour pouvoir s'assurer si leur organisme peut supporter ces boissons.

Pas de réglementation

Malgré les dangers que représentent ces boissons, les producteurs continuent à prospérer. De grandes industries dans la sous-région notamment au Ghana ont pignon sur rue avec les marques Rush et Adonko Bitters; la première étant de loin la plus consommée à cause de son prix, 250 FCFA la bouteille de 350 ml, et de son efficacité supposée. Profitant d'une absence de réglementation, ces boissons énergisantes entrent et sont consommées sur le territoire togolais, exposant consommateurs à des grands risques sur la santé. D'où l'interpellation de l'Etat qui selon le Code de la santé promulgué en mai 2009, est responsable de « la protection et la promotion de la santé de la population (...) ». De fait, les services compétents notamment l'Institut national d'hygiène, le ministère du Commerce, les services de douanes ainsi que d'autres structures spécialisées, devraient veiller à leur contrôle.

Reportage/ Moov récompense les gagnants du jeu « Promo Conso »

✎ Albert AGBEKO

L'opérateur de téléphonie Atlantique Télécom a procédé la semaine dernière à la remise des lots aux heureux gagnants de son jeu Moov Conso, lancé le 02 août dernier.

Le principe du jeu est simple et sans engagement. Il s'agit pour l'abonné d'être éligible aux lots en cumulant des points via sa consommation. Au démarrage de la période promotionnelle, tous les abonnés sont sur le même pied d'égalité et disposent des mêmes chances. De fait, la période du mois d'août a été celle de remise des prix, notamment à la plage en face de l'hôtel Ibis et au marché de Hédjranawoé. Ils sont constitués de plusieurs lots comprenant des bons d'essence, des dotations de crédit de communication, des bons d'achat au super marché, et une moto, enlevés.

« J'ai tenté ma chance et elle m'a souri. J'ai ainsi gagné une télévision 50 pouces », a confié toute heureuse Mme Araba Essoyomewé. Le gagnant de la moto, M. Tamou Lafia a aussi laissé éclater sa joie. « Je

suis très content d'avoir gagné cette moto et j'exhorte tout le monde à consommer à croire en Moov. C'est un opérateur qui ne trahit pas et le décompte des crédits consommés y est faible » affirme-t-il. « Au début j'ai cru à une arnaque avant de me rendre compte que j'ai réellement gagné cette moto. Pour un fidèle client de Moov, auquel je souscris quel que soit le pays où je passe, c'est une vraie joie d'être récompensé » explique ce Béninois, qui fera cadeau de la moto à sa femme.

Le jeu continue jusqu'au 15 septembre. A la fin, les gros lots constitués de trois terrains, un à Lomé, un autre Kpalimé et le dernier à Kara, tous disposant de titres fonciers sont remis. De même que deux Hyundai. Au total, ce sont plus de 300 lots qui seront distribués tout au long de la promotion.



L'heureux gagnant de la moto en train de l'essayer

Boxe : Les excès de pouvoir de Kelani Bayor

par Ibrahim SEYDOU

Dans une note adressée le 10 septembre dernier à l'attention des présidents de clubs de boxe et des membres du bureau de la fédération togolaise de boxe, le président du Comité National Olympique du Togo (CNOT), monsieur Kélan Bayor annonce l'organisation le 17 novembre prochain d'un congrès statutaire et électif de la fédération togolaise de boxe (FETOBOXE) et en présente le cadre. A tort et illégitimement, au regard des statuts de cette fédération, dont les dirigeants actuels n'entendent pas acquiescer ce qu'ils considèrent comme un excès de pouvoir.

Dans sa note, Kélan Bayor indique que le CNOT assurera l'organisation du congrès statutaire et électif de la FTB. Il rappelle les dispositions internes auxquelles les candidats doivent se conformer, les pièces devant constituer les dossiers de candidatures, les critères d'éligibilité ainsi que la date limite de dépôt des candidatures fixée au 17 octobre prochain à 17h. Il souligne que l'élection se fera poste par poste. Pour soutenir sa démarche, il évoque une réunion tenue au CNOT le 03 juillet dernier « entre les acteurs de la boxe » et « dans le souci d'accélérer le processus devant conduire à l'élection d'un nouveau bureau exécutif de la FETOBOXE, suite à la sanction prise contre monsieur Toto Tesslimi, désormais ex-président de ladite fédération ». Il affirme que le Ministère de la Communication, en charge également des Sports a été concerté.

Violation flagrante des textes :

Aux termes des statuts de la

FETOBOXE dont nous sommes procurés copie, en cas d'absence, d'empêchement ou de démission, le président est remplacé par les vice-présidents, au nombre de trois, dans l'ordre de préséance, selon les dispositions de l'article 33 alinéa 5. L'empêchement du premier responsable de la fédération n'entraîne donc pas comme l'allègue monsieur Bayor, convocation d'une nouvelle élection. Au demeurant, il y a lieu de s'interroger sur sa légitimité, fût-il président du CNOT, à prétendre organiser le congrès statutaire et électif, d'une fédération dont les instances sont encore en place, y compris la présidence, valablement pourvue sur la base des statuts. Il y a lieu de rappeler par ailleurs que c'est le Comité exécutif ou un nombre qualifié de membres de l'association qui convoquent l'assemblée générale, selon qu'elle soit ordinaire ou extraordinaire et qui seule, a compétence pour élire son instance dirigeante. En outre, en voulant organiser un scrutin poste par poste, monsieur Bayor

mésstime l'article 28 des statuts qui stipule que le scrutin de liste est le mode retenu pour l'élection du Comité Exécutif de la FETOBOXE. « Dans ce cas, seule la personne en tête de liste est soumise au vote » précise la disposition. Au surplus, plusieurs dirigeants de la fédération assurent n'avoir pas été invités encore moins informés de la tenue de la prétendue réunion du 03 juillet évoquée dans la note. « Même au ministère, personne n'a assisté à cette fameuse réunion » nous a-t-on confié. Dès lors, il y a lieu de s'interroger sur cette initiative polémique de Kélan Bayor qui a dirigé la fédération de boxe pendant presque deux décennies. Est-ce justement là où se trouvent les explications de ses manœuvres : continuer à contrôler une structure qu'il a quittée ? Surtout dans un contexte où il ne cache pas ses ambitions de postuler à la tête de l'AIBA, l'instance faîtière de la boxe mondiale et qu'il a besoin de s'assurer du soutien de sa fédération ? « Cela fait partie des hypothèses » confie un de ses



anciens collaborateurs. Dans tous les cas, beaucoup relèvent « cette obsession à surveiller et à sanctionner le cas échéant la FETOBOXE », y compris au mépris des textes, alors même que d'autres fédérations, dans la même situation, n'ont fait l'objet d'« aucune démarche inquisitoire ». « Selon que vous serez puissant ou misérable, les jugements des cours vous rendront blanc ou noir » lance presque résigné l'ancien

collaborateur, reprenant une célèbre citation de la Fontaine. A la remarque, il répond : « Je connais très bien Kélan (Bayor, ndlr). Je sais de quoi il est capable. C'est un spécialiste des coups de force qui aime récolter là où il n'a pas semé » confie-t-il. En toute hypothèse, un bras de fer semble être inéluctable, les membres de l'actuel bureau seront nos sources, n'entendant pas « se coucher devant ce coup de force ».

Camp de tennis de table :

Les futurs jeunes pongistes bien encadrés

par Charles DJADE (Stagiaire)

A l'initiative de Galaxie Table Tennis Club, s'est déroulé jusqu'au 8 septembre sur le site du Centre des expositions et foire de Lomé (CETEF), la première édition du Camp de tennis de table. 150 jeunes filles et garçons entre 4 et 15 ans de Lomé y ont participé. L'initiative vise à apprendre aux enfants les notions sur ce sport, les faire découvrir pour la première fois la raquette et de recevoir les fondamentaux pour devenir de grands pongistes. A leurs côtés, leurs aînés entraîneurs. Pour la Galaxie table tennis Club, le camp se veut un cadre d'apprentissage pour les enfants, une opportunité pour leur donner l'envie de jouer le tennis de table et d'apprendre les gestes techniques. « Par ce camp, nous voulons promouvoir le tennis de table et le vulgariser en milieu scolaire. Nous voulons aussi faire découvrir la discipline aux jeunes dès le bas-âge », a expliqué Ange Anani Atadoutin, présidente de Galaxie table tennis club et promotrice. En plus d'être formés au tennis de table, les jeunes ont participé à des

séances de sensibilisation animées par l'ATBEF sur l'éducation sexuelle en milieu scolaire. Il s'est agi pour dame Ange Anani d'amener ces jeunes à mieux gérer leur vie sexuelle tout en s'attachant aux valeurs cardinales de l'éducation.

Le tennis de table va ainsi leur permettre de développer, la concentration, mais aussi la rapidité, la tonicité et les réflexes.

La discipline au Togo

Au Togo, le tennis de table a démarré dans les années 1970. Dès 1971, le Togo a pris part au tournoi Asie-Afrique-Amérique latine à Beijing, au cours duquel, s'est illustrée la Togolaise Odile Akpéné Dédé d'Almeida, alors âgée de 11 ans, la plus jeune joueuse du tournoi à l'époque. En 1973, Odile et une autre étoile montante, Kaka Lawson, avaient été classées d'emblée parmi les meilleurs joueurs du continent aux 2e Jeux africains de Lagos, au Nigeria

La révolution dans la discipline a démarré selon Locoh Kodjo, ancien président de la Fédération togolaise de tennis de table

(FTTT), par l'assistance des entraîneurs chinois à la demande du gouvernement.

Un "grand changement" est intervenu dans le tennis de table au Togo avec la venue d'un entraîneur chinois en 1974. "Cela a révolutionné totalement notre tennis de table", témoigne M. Locoh.

Ainsi, aux 3e Jeux africains d'Alger en 1978, le tennis de table a ramené sept médailles (une en or, une en argent et cinq en bronze) sur les huit remportées par le Togo toutes disciplines confondues.

Et si les dames Odile d'Almeida et Kaka Lawson se sont illustrées, c'est aussi parce qu'elles étaient dans un environnement aussi favorable. D'autres jeunes filles avaient le talent et la volonté mais n'ont pas pu évoluer, nous murmure, une veille gloire. Ce que reconnaît Mme Odile, championne, « ma chance aussi est d'avoir un père entraîneur. J'ai commencé ce sport en étant toute petite, j'accompagnais mon père dans ses voyages. J'aimais défier les hommes, c'était devenu une passion pour moi ».

A juste titre nous saluons ce



Les jeunes lauréats à l'issue de la compétition finale

camp initié par Galaxie qui a décidé de mettre les enfants au contact de ce sport, dès leur jeune-âge', a-t-elle confié à Focus Infos. Au niveau officiel, Manu Mensah Adjwonou, conseiller du ministre des sports a apprécié l'initiative du Camp, salué les organisateurs et appelé les enfants à suivre toutes les étapes avec précision. « Cette initiative mérite d'être soutenue. La promotrice doit être soutenue,

parce que les enfants que nous venons de voir, d'à peine 4 ans qu'on met en contact avec la discipline, c'est quelque chose qui leur permettra d'éveiller leur talent et de leur faire aimer ce sport et c'est la relève qui est assurée', s'est-il réjoui.

A la fin du camp, une compétition s'est déroulée avec le sacre de vingt (20) jeunes meilleurs récompensés

Il y a 11 ans s'est éteint Paulin Akouété (1902-1997), un géant du syndicalisme africain

✎ Pascal BLIM

« **AKUETE Paulin, géant du syndicalisme africain** », ce fut ainsi qu'Abdoulaye Salami, ancien Secrétaire général de l'UNTT, qualifia son camarade et ami décédé le 12 octobre 1997, dans sa 96e année, lors de l'oraison funèbre qu'il prononça à son enterrement qui eut lieu dans sa ville natale de Grand Popo au Bénin, le samedi 08 novembre 1997.

Au cours de ces mêmes obsèques, un de ses petit-fils présenta une autobiographie qu'il avait pris le soin d'établir avant son décès. Voici comment ils s'y présentaient :

« Je me nomme Paulin Sévi AKOUETE.

Paulin Akouété est né officiellement le 2 mars 1902 à Grand-Popo, d'après l'acte de naissance délivré à l'époque par le commandant de cercle de sa ville natale. Il sera formé au Grand Séminaire de Ouidah avec pour désir de devenir prêtre de l'Eglise catholique. Par manque de vocation, il va devenir moniteur puis instituteur de l'enseignement primaire.

Il débuta sa carrière professionnelle le 1er octobre 1924 à Aného Petit-Popo avant de devenir instituteur par voie de concours en 1926. Il fut alors muté sur Lomé et avait exercé son métier à l'Ecole primaire publique de la route d'Aného, une institution scolaire très célèbre qui a moulé bien des cadres togolais d'aujourd'hui.

Mais, pour des raisons de santé, il sera détaché le 3 janvier 1930 au service de l'enseignement en qualité de secrétaire d'académie. L'enseignement suscitera en une autre vocation, celle du syndicalisme.

Il fut alors élu Premier Secrétaire de l'Association des fonctionnaires et ouvriers du Togo.

Je serai détaché du service de l'enseignement pour la Bourse du travail comme syndicaliste permanent.

Sa participation à la lutte du peuple togolais pour la liberté et l'indépendance, il faut le reconnaître, était perçue de la part de l'administration coloniale, française évidemment, comme un affront. Il faut me punir. J'étais demeuré plus de dix ans sans traitement mensuel. Devant cette injustice flagrante, j'ai beaucoup bataillé. Nous étions à la fin de la IIe Guerre mondiale. Je fis la connaissance d'un certain Sylvanus Epiphany OLYMPIO, gérant de la UAC (United Africa Company), une filiale de la firme britannique Unilever.

Nos liens deviendront très étroits à partir de 1946 - 1947 lorsque mon ami s'affirmait comme un véritable leader politique.

Après la victoire des nationalistes du CUT (Comité pour l'unité togolaise) aux élections législatives du 27 avril 1958, placées sous le contrôle des Nations-Unies, l'ami Sylvanus fut pressenti par M. Georges Spénale, gouverneur d'alors et haut commissaire de la France au Togo, pour devenir le chef du gouvernement du nouvel Etat indépendant.

En formant son cabinet, Sylvanus OLYMPIO lui fit appel pour occuper le poste de ministre de la Justice, du Travail, de la Fonction publique et des lois sociales. Mon

ami d'enfance, le Dr Hospice Imoru Dominique Abou COCO, médecin, gynécologue et chirurgien sera, lui, nommé au département des finances et des Affaires économiques.

Après le putsch militaire du dimanche 13 janvier 1963 soldé par la mort du Président OLYMPIO, il a été contraint de partir vivre en exil. Depuis lors, j'étais à Grand-Popo (dans ma maison à Hounsoucoué-Plage).»

Revenons sur l'oraison funèbre présentée par Abdoulaye SALAMI, ancien Secrétaire général de l'UNTT, la centrale syndicale créée en 1959 et dissoute en 1972 par le régime d'Eyadéma, pour dire qu'elle permettait d'élargir la connaissance de Paulin AKOUETE lorsqu'il y disait notamment :

« Vous étiez quelques braves à élaborer discrètement avec les camarades français, la stratégie de pression sur un point précis à la Conférence de Brazzaville en 1944 : obtenir la reconnaissance du droit syndical dans les colonies, et vous aviez eu gain de cause.

A la fin de la IIe Guerre mondiale, après la promulgation des textes autorisant les syndicats, il a créé l'Union des syndicats confédérés du Togo (USC) qu'il devait diriger jusqu'à l'indépendance du Togo.

L'Union des syndicats confédérés du Togo, né comme une section territoriale de la CGT Unitaire (N. B. : CGT-U de France) qui devait, avec la guerre froide, se scinder en CGT et en CGT-FO.

L'Acte I :

Avec la tension des débats sur le plan Marshall des années 1947 - 1948, le premier acte de grande importance posé par lui et qui devait révéler la stature de Akouété Paulin, ce fut de déclarer les syndicats togolais autonomes, c'est-à-dire non affiliés ni à l'une, ni à l'autre tendance. Ce fut le premier qu'il a eu à poser. Notre objectif politique était l'indépendance.

L'Acte II :

Le 2ème - la participation à la grande grève pour l'obtention du Code du travail d'outre-mer de 1952. Pratiquant du syndicalisme autonome, Akouété Paulin a été l'émule de son ami Sékou Touré dans les années 1956 pour la désaffiliation des centrales métropolitaines, afin de mieux coller à la politique d'émancipation des peuples africains.

L'Acte III :

C'est ainsi que (Acte III) lors de la création de l'UGETAN à Cotonou, l'Union des syndicats confédérés du Togo devait abandonner son autonomie sur le plan africain et être



membre fondateur à ce Congrès qui a confié le Secrétariat général à Sékou Touré.

Je passe volontiers sur tout le travail quotidien du syndicaliste que le camarade Akouété Paulin a mené avec brio et qui sera couronné par ce

que j'appelle l'acte quatre en 1958.

L'Acte IV :

Il fallait voir l'homme dans toute sa force, en action au diapason de la masse des travailleurs.

En effet, c'est en 1958 qu'au Togo,

sous l'égide de l'ONU, il y a eu des élections pour savoir si oui ou non le peuple voulait l'indépendance.

Depuis 1956, nous avons l'autonomie interne de la Loi-cadre, et le parti au pouvoir avait pris toutes ses dispositions pour frauder systématiquement. C'est alors qu'intervint le syndicat en la personne du camarade Akouété Paulin pour peser de tout son poids dans la balance au nom du droit de vote des citoyens-travailleurs. C'est le préavis de grève qu'il a signé qui a permis la correction des listes électorales et les élections du 27 avril 1958 remportées par les nationalistes. C'est pourquoi, le 27 avril sera retenu comme jour de la fête nationale du Togo depuis 1960.

Ce sera donc en reconnaissance de tous ces combats que Paulin sera appelé comme ministre dans le premier gouvernement du Togo indépendant.

Ce n'est donc pas par hasard qu'on associe, au Togo, le nom du premier président Sylvanus Olympio à celui d'Akouété Paulin comme c'est le cas : en Tunisie, de Habib Bourguiba et Ferhat Hached ; au Ghana, de N'Krumah - Georges Padmore et John Tettegah ; au Kenya, de Jomo Kenyatta et Tom M'boya ; pour la PAFMECA : Julius Nyerere et Tom M'boya.

Avec ces autres géants, vous appartenez tous à l'histoire. »

Médias/ Le magazine « Afrique Presse » supprimé sur TV5 Monde



Après dix-sept ans de présence continue sur TV5MONDE et RFI, le magazine "Afrique Presse" a été supprimé de ces antennes, victime de la réforme de l'audiovisuel et des nécessaires économies budgétaires qui l'accompagnent, a-t-on appris de sources officielles.

Rendez-vous hebdomadaire devenu incontournable en Afrique,

l'émission recevait des journalistes de la presse africaine mais aussi internationale qui analysaient, commentaient et développaient les points forts de l'actualité du continent au cours de la semaine écoulée. Les débats et discussions étaient animés par Denise Epoté-Durand de TV5 Monde ou Assane Diop de RFI.

D'importants noms de la presse

internationale et fins connaisseurs de la vie sociopolitique africaine y défilaient chaque semaine, dont par exemple Jean-Baptiste Placa, SeidikAbba, Francis Laloupo, Francis Kpatindé, Vincent Hugué, Louis Keumayou, Pascal Airault, Stéphanie Hartmann, Frédéric Lejeal, Antoine Glaser, Georges Djougueli ou encore Jean-Paul Agboh Ahouélé, notre directeur de publication.



Prêt scolaire

0%

Sur 12 mois*

*Offre soumise à conditions

0%¹



Nous finançons l'éducation de nos
futurs leaders

La Banque Autrement
www.corisbank.tg

